



Suite aux évènements que connaît la République du Soudan  
*S.M le Roi donne Ses Hautes Instructions  
pour assurer le rapatriement des  
ressortissants marocains*

Page 2

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH N°: 9904

Mercredi 26 Avril 2023

## Assignés à résidence *Grosse discrimination*

*Les immigrés marocains à la retraite désormais tenus de passer  
plus de 9 mois sur le sol français pour accéder à leur pension*



Page 3

Participation de l'USFP aux  
festivités du cinquantième  
anniversaire du PSP

*Les questions d'intérêt commun au centre des  
rencontres avec les responsables portugais*



Page 2

Dana Stroul : *Le Maroc,  
un partenaire essentiel dans  
la lutte contre l'extrémisme*



Page 4

*Suite aux événements que connaît la République du Soudan*

## S.M le Roi donne Ses Hautes Instructions pour assurer le rapatriement des ressortissants marocains



**S**uite aux événements récents qu'a connus la République du Soudan et à la détérioration de la situation sécuritaire dans ce pays frère, Sa Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu Le glorifie, a donné Ses Hautes Instructions

pour assurer le rapatriement des ressortissants marocains de ce pays, indique, lundi, le ministère des Affaires étrangères, de la Coopération africaine et des Marocains résidant à l'étranger dans un communiqué.

Conformément aux Hautes Instructions Royales, les services de l'ambassade du Royaume du Maroc au Soudan ont, dans une première phase, organisé une caravane terrestre à partir de la capitale Khartoum à destination de la ville Port-Soudan, qui a bénéficié à plus de 200 ressortissants marocains établis au Soudan ou dont la présence dans ce pays a coïncidé avec cette conjoncture intérieure difficile, ajoute le ministère, précisant que cette caravane terrestre est arrivée lundi soir en toute sécurité à la ville Port-Soudan.

SM le Roi, que Dieu Le préserve, a également donné Ses Hautes Instructions pour l'organisation d'un pont aérien en coordination avec la Royal Air Maroc pour assurer le rapatriement des ressortissants marocains et de leurs familles dans les meilleures conditions, conclut la même source.

## S.M le Roi, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des FAR, nomme le Général de Division Mohammed Berrid Inspecteur général des FAR, Commandant la zone Sud



**S**a Majesté le Roi Mohammed VI, que Dieu L'assiste, Chef Suprême et Chef d'Etat-Major Général des Forces Armées Royales (FAR), a bien voulu nommer le Général de Division Mohammed Berrid Inspecteur Général des FAR, Commandant la zone Sud, en remplacement du Général de Corps d'Armée Belkhir El Farouk, annonce, samedi, un communiqué du Ministère de la Maison Royale, du Protocole et de la Chancellerie.

A cette occasion, Sa Majesté le Roi, que Dieu Le glorifie, a décoré le Général de Corps d'Armée Belkhir El Farouk du Grand Cordon du Wissam Al Arch, en considération de sa carrière professionnelle distinguée et des services louables qu'il a rendus au service du Trône et de la Patrie, précise le communiqué.

*Participation de l'USFP aux festivités du cinquantième anniversaire du PSP*

## Les questions d'intérêt commun au centre des rencontres avec les responsables portugais



Khaoula Lachguar et Aïcha El Gourji aux côtés du Premier ministre portugais et secrétaire général du PSP, Antonio Luis Santos da Costa.

**A** l'occasion de son cinquantième anniversaire, le Parti socialiste portugais (PSP) a organisé un meeting populaire auquel ont été invitées plusieurs personnalités représentant des organisations politiques socialistes, dont notamment le président de l'Internationale Socialiste et celui du Parti socialiste européen.

Des délégations de partis socialistes ont pris part à cet événement, dont celle de l'USFP qui était représentée par deux membres du Bureau politique, en

l'occurrence Khaoula Lachguar et Aïcha El Gourji.

La célébration du cinquantième anniversaire de la création du PSP vise à réaffirmer le rôle important joué par ce parti dans l'édification de l'Etat démocratique fondé sur les libertés fondamentales et l'Etat de droit au Portugal et de l'Etat social qui est un modèle en son genre en Europe.

Il convient de souligner que la participation de l'USFP à cet événement a été l'occasion de mettre l'accent sur



l'importance des relations bilatérales entre les deux pays et de débattre des questions d'intérêt commun avec la direction du PSP, notamment son secrétaire général et Premier ministre portugais, António Luis Santos da Costa, la parlementaire Jamila Madeira (responsable des relations extérieures), João Torre (secrétaire général adjoint du parti), Enrico Diaz (président du groupe socialiste au Parlement portugais) et Pedro Marquez (président d'une commission au Parlement européen).

Ces festivités ont constitué aussi l'occasion pour la délégation itihadie de s'entretenir avec celles de partis européens et les amis de l'USFP au sein de l'Internationale Socialiste.

A rappeler que le PSP a été créé lors d'un congrès de l'Action socialiste portugaise (ASP), alors en exil, le 19 avril 1973 à Bad Müstereifel, en Allemagne de l'Ouest. Les vingt-sept délégués présents décidèrent alors de fonder ce parti sur le socialisme et la liberté.

# Grosse discrimination

*Les immigrés marocains à la retraite désormais tenus de passer plus de 9 mois sur le sol français pour toucher leur pension*

## Assignés à résidence



La controversée réforme des retraites en France ne fait pas des mécontents uniquement auprès des Français, elle suscite également la colère au sein des immigrés. En effet, ces derniers sont désormais obligés d'avoir une durée de résidence en France de plus de 9 mois pour bénéficier du minimum vieillesse (allocation de solidarité aux personnes âgées – ASPA) conditionné jusqu'alors par une durée de résidence de plus de 6 mois. Selon un communiqué de l'Association des travailleurs maghrébins de France (ATMF) et du Groupe d'information et de soutien des immigrés (Gisti), il s'agit d'un amendement qui a été décidé discrètement, sans débat public et qui doit entrer en vigueur le 1er septembre.

### Le fait accompli

Un fait accompli considéré comme injuste puisqu'il touche, en premier lieu, « les personnes âgées migrantes n'ayant pas suffisamment cotisé pour avoir une retraite décente, autrement dit les plus précaires », précise le communiqué. D'autant, ajoute ledit communiqué, qu'une grande partie de cette catégorie sociale « travaille dans les métiers pénibles et a des carrières hachées ».

Une décision des plus absurdes, jugent l'ATMF et le Gisti, puisque le président Macron a déclaré, le 14 avril dernier, à une délégation de 9

anciens combattants reçus à l'Elysée, qu'il se réjouissait que le versement de leurs allocations ne soit plus soumis à la condition de résidence en France. « Une contradiction et un traitement discriminant : pour les uns, il s'agit d'une réparation d'une injustice et pour les autres, d'une assignation à résidence », note le communiqué.

### Injustice

Pour les deux associations, il est bel et bien question d'une volonté délibérée de « supprimer des droits » à des personnes mal informées et qui feront l'objet de « contrôles de plus en plus stricts qui leur feront perdre leurs droits à la première occasion », conclut ledit communiqué.

Une autre injustice qui s'ajoute à celle de la privation des assurances maladies. En effet, une fois à la retraite, les Marocains ayant cotisé en France ne sont plus couverts par l'assurance maladie s'ils retournent vivre dans leur pays d'origine, à l'inverse des retraités français. D'après la loi française, les étrangers perdent leur couverture maladie à partir de 187 jours hors de France. Alors que les Français qui souhaitent s'établir à l'étranger pour leur retraite continuent de bénéficier de ce droit.

### Carrières courtes

Mais qui sont ces retraités marocains ? Dans son article « Profils

des retraités nés au Maroc selon le lieu de résidence à la retraite », Alessandra Di Porto a expliqué que « parmi les 842.000 prestataires de droit propre de la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAV) qui percevaient en 2008 leur retraite dans un pays étranger, on compte environ 27.000 assurés nés et résidant au Maroc au moment de la retraite. Les hommes prestataires de droit propre nés et résidant au Maroc se caractérisent, par rapport aux hommes prestataires nés au Maroc qui sont restés vivre en France, par des carrières courtes, terminées longtemps avant le passage en retraite ».

Selon cette chercheuse, du fait de durées d'assurance courtes et de salaires en moyenne faibles, ces prestataires touchent des montants de retraite de base du régime général peu importants, de l'ordre de 300 euros mensuels. « Compte tenu de la faiblesse de ces montants, les masses de retraite versées par la Cnav aux hommes prestataires résidant au Maroc représentent 0,2% des masses versées à l'ensemble des hommes prestataires, alors que leurs effectifs représentent 0,5% du nombre d'hommes retraités », souligne-t-elle. Et d'ajouter : « De moins en moins de prestataires nés au Maroc rentrent vivre dans leur pays d'origine : la proportion de retraités nés au Maroc qui y percevaient leur droit est en effet en diminution avec la génération de naissance des assurés ».

### Une légère baisse

Sur un autre registre, Alessandra Di Porto a soutenu que « parmi les retraités nés au Maroc, le bénéfice du 1er étage du minimum vieillesse était fréquent au regard des niveaux de pension et

autres ressources à leur disposition. Parmi les retraités nés et résidant au Maroc et encore vivants fin 2008, environ 1.000 à 1.500 retraités ouvraient annuellement un droit au 1er étage du minimum vieillesse, ce qui correspond à peu près à 40% des prestataires de droit propre d'une génération du champ de la population étudiée. Avec la substitution de l'Aspa au minimum vieillesse et l'introduction d'une obligation de résidence sur le territoire français, les nouveaux retraités résidant au Maroc ne peuvent plus prétendre au bénéfice de ce dispositif, ... avec un nombre de nouveaux bénéficiaires qui est depuis 2006 à 0 pour cette population ».

Elle a conclu que « parmi les retraités nés au Maroc et résidant en France, le nombre de nouveaux bénéficiaires du minimum vieillesse est d'environ 1.500 à 2.000 chaque année, ce qui correspond à près d'un assuré sur quatre. Ce poids baisse légèrement à partir de la génération 1939, pour atteindre environ 20% pour les jeunes retraités ».

Hassan Bentaleb

## Le minimum vieillesse

Le minimum vieillesse a pour objectif d'assurer aux personnes d'au moins 65 ans (60 ans en cas d'incapacité au travail) un revenu minimal lorsqu'elles ont peu de ressources. Ce dispositif constitue le « filet de sécurité » du système d'assurance vieillesse.

Historiquement, le minimum vieillesse est le premier minimum social en France. Il a été constitué de deux étages pendant longtemps. Le premier étage correspond à la majoration L814-2 et son niveau est celui de l'allocation vieillesse des travailleurs salariés (AVTS), soit 265,13 euros par mois en 2010. Le second étage correspond à l'allocation supplémentaire de vieillesse (ASV) et son objectif était de porter l'ensemble des ressources au niveau du minimum vieillesse, soit 708,95 euros par mois pour une personne seule et 1.157,46 euros pour un couple en 2010. L'ASV a été financée dès sa création par la solidarité nationale.

Le premier étage, du fait de son caractère complémentaire au droit propre, était exportable au même titre que la pension, alors que le second étage, comme les autres minima sociaux, ne l'a jamais été. L'instauration, en 2006 (avec une mise en application en 2007), d'une seule allocation différentielle – l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) – a modifié le dispositif. L'Aspa se substitue progressivement aux différentes prestations du dispositif du minimum vieillesse pour les nouveaux bénéficiaires. Les anciens allocataires continuent de bénéficier des prestations qu'ils percevaient avant 2006. L'Aspa, qui assure un niveau de ressources équivalent à celui du minimum vieillesse, est soumise à une condition régulière de résidence sur le territoire national. En conséquence, depuis 2006, le revenu minimum garanti aux personnes âgées n'est plus exportable pour les nouvelles attributions.

Source : Alessandra Di Porto, « Profils des retraités nés au Maroc selon le lieu de résidence à la retraite », dans *Retraite et société* 2011/2 (n° 61), pages 185 à 201

# Dana Stroul : *Le Maroc, un partenaire essentiel dans la lutte contre l'extrémisme*



**L**e Maroc est "un partenaire essentiel" dans la lutte contre l'extrémisme violent, a souligné lundi

la sous-secrétair adjointe américaine à la Défense, Dana Stroul. "Le Maroc est un partenaire essentiel, qui partage les intérêts

et les objectifs des Etats-Unis dans la lutte contre l'extrémisme violent et s'attaque, non seulement au Sahel mais à travers

l'Afrique, aux conditions qui donnent lieu à l'expansion de Daech", a affirmé la responsable américaine lors d'une conférence de presse numérique sur les avancées dans la lutte contre cette organisation terroriste. "Ce sont des domaines sur lesquels nous continuons de nous concentrer et nous nous associons non seulement à nos partenaires, mais aussi au Département d'Etat et à d'autres départements pour y remédier au quotidien", a poursuivi Mme Stroul.

"Il y a également une réflexion et une planification actives avec nos partenaires au Sahel sur la façon dont nous travaillons ensemble pour lutter contre Daech dans la région", a indiqué la sous-secrétair adjointe américaine à la Défense.

Elle a ajouté que "ce sont des domaines constants de communication et de travail sur lesquels les Etats-Unis, encore une fois, sont focalisés en travaillant avec leurs alliés et partenaires essentiels".

De son côté, le général de division de l'armée américaine, commandant de la Force opéra-

tionnelle interarmées combinée - Opération Inherent Resolve, Matthew McFarlane, a indiqué que depuis le début de cette année en Irak - du 1er janvier à la première semaine d'avril - il y a eu une baisse de 68% des attaques menées par Daech par rapport à la même période de l'année dernière. En Syrie, il a fait part d'une baisse de 55%.

"Ce dernier Ramadan a été l'un des plus paisibles depuis des années grâce aux efforts conjugués de nos partenaires", s'est félicité le responsable militaire américain.

Dans son dernier rapport sur le terrorisme, le département d'Etat américain a relevé que les Etats-Unis et le Maroc ont "une longue histoire de coopération solide en matière de lutte contre le terrorisme".

Le gouvernement marocain a poursuivi sa stratégie globale dans ce domaine, qui comprend "des mesures de sécurité vigilantes, une coopération régionale et internationale et des politiques de lutte contre la radicalisation", note le document.

## Un expert franco-suisse dénonce le "détournement systématique" par l'Algérie et le "polisario" des aides humanitaires destinées aux camps de Tindouf

**L**e politologue et écrivain franco-suisse, Jean-Marie Heydt, a épinglé le scandale du "détournement systématique" des aides humanitaires destinées aux populations des camps de Tindouf, que le Maroc ne cesse de dénoncer depuis de nombreuses années auprès de la communauté internationale.

Ce détournement a été de nouveau confirmé par le rapport du Programme alimentaire mondial (PAM), dans son évaluation du "programme stratégique pays Algérie 2019/2022", relève M. Heydt dans une tribune publiée sur "Maglor.fr", média des maghrébins du monde.

L'expert relève que le PAM a documenté de manière irréfutable le détournement et la vente de denrées alimentaires issues des aides humanitaires dans les marchés de la ville algérienne de Tindouf, en dehors des camps, ainsi que dans des pays voisins, au moment où la population des camps vit dans des conditions indignes, marquées par la sous-nutrition chronique, notamment parmi les femmes et les enfants.

Plus grave encore, le PAM a de nouveau fait part de son inquiétude quant à l'absence d'en-

registrement et de recensement de la population des camps de Tindouf et des possibilités de détournement que cette situation unique rend possible, soutient M. Heydt, également chercheur associé à l'Université de Haute Alsace en France.

Il s'agit également d'une situation exceptionnelle dans le monde au regard du droit international humanitaire dans la mesure où depuis près de 50 ans ces populations n'ont jamais été ni identifiées, ni enregistrées en tant que réfugiés, ni recensées, ce qui les a privées de tous les droits garantis par la Convention du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés, enchaîné-t-il.

Le rapport a, par ailleurs, signalé l'impossibilité pour les agences onusiennes spécialisées d'accéder sans entraves aux camps, qualifiant le contrôle interne de la distribution des aides humanitaires effectué par le "polisario" de biaisé par nature, fait-il observer.

D'après lui, ce contrôle octroyé par l'Algérie à ces milices de la distribution des aides humanitaires s'inscrit dans le cadre plus large de la délégation illégale au regard du droit interna-

tional humanitaire de l'autorité sur les camps de Tindouf à un groupe séparatiste armé aux liaisons étroites avec les groupes terroristes opérant au Sahel.

Et de souligner que les opportunités lucratives qu'ouvre le détournement systématique des aides humanitaires aux dirigeants du "polisario" leur permet ainsi d'entretenir un style de vie luxueux, aux frais du contribuable européen et aux dépens des femmes et des enfants des camps de Tindouf, livrés aux affres de l'anémie chronique.

"Bien avant, l'Office anti-fraude de l'Union européenne (OLAF) avait pointé dans un rapport rendu public en 2015, un détournement méthodique depuis plus de quatre décennies de l'aide humanitaire accordée aux sahraouis séquestrés dans les camps de Tindouf sur le territoire algérien", note-t-il, ajoutant que ce rapport basé sur une enquête menée par l'OLAF, met en exergue la responsabilité de l'Algérie, "complice actif du détournement de ces aides, qui commence habituellement dès l'arrivée des cargaisons au port algérien d'Oran".

Ces détournements ont été

signalés par d'autres rapports d'inspection du Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, ainsi que d'autres organisations intergouvernementales et non-gouvernementales, rappelle-t-il.

Aussi, en 2021, le rapport du Secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres, a attiré l'attention sur le détournement des fonds et des aides alimentaires destinés à la population séquestrée par le "polisario", écrit M. Heydt, soulignant que toutes les résolutions du Conseil de sécurité, depuis 2011, appellent l'Algérie à autoriser le recensement des populations des camps de Tindouf, conformément au droit international humanitaire.

Et de noter que la nouvelle résolution 2654 du Conseil de sécurité a (dans le paragraphe préambulaire n°23) "demandé à nouveau instamment" à l'Algérie que les populations des camps de Tindouf "soient dûment enregistrées, et soulignant qu'il importe que toutes les mesures nécessaires soient prises à cette fin", poursuivant que la même demande a été adressée (dans le paragraphe opératif n°15) aux agences onusiennes d'observer les "meilleures pra-

tiques" de l'ONU dans l'acheminement des aides humanitaires aux populations des camps.

Selon l'expert, l'Algérie n'a eu de cesse de défier les injonctions fermes et sans appel du Conseil de sécurité, "en se cachant derrière des prétextes fallacieux, sans fondement". "L'Algérie a une responsabilité morale et juridique de cesser d'instrumentaliser la situation de la population séquestrée sur son territoire et de s'en servir comme un fonds de commerce, alors même qu'elle débourse des sommes colossales pour entretenir le style de vie luxueux d'une poignée de dirigeants du +polisario+ et leur fournir du matériel militaire de dernière génération", affirme-t-il.

Et de conclure que l'Algérie a une responsabilité juridique, politique, historique et morale de s'engager de bonne foi dans la recherche d'une solution politique définitive à ce différend régional qui n'a que trop duré, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité, et ce afin de permettre un retour dans la dignité des populations des camps de Tindouf au Sahara marocain.

# L'artisanat marocain, un trésor à l'épreuve de la contrefaçon et de l'appropriation culturelle

Société

**D**u zellige aux tapis berbères, en passant par la confection des cafans, la céramique, la marquerie et la poterie, l'artisanat marocain est un joyau que beaucoup nous envient et que nous nous devons de protéger.

Symbolisant la singularité du Maroc, l'artisanat est un marqueur unique de l'identité du Royaume qui est souvent proie à de nombreuses tentatives de contrefaçon et d'appropriation culturelle, orchestrées par des parties malintentionnées ou par des entreprises internationales, souvent assez négligentes à propos des codes éthiques.

À l'occasion du 26 avril, déclaré en 2000 Journée mondiale de la propriété intellectuelle par les États membres de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI), il est important de mettre en lumière la contribution de la propriété intellectuelle dans la création d'une scène artistique mondiale florissante, où l'innovation et le progrès sont constamment promus, notamment quand il s'agit de faire valoir l'héritage. Dans un message adressé aux participants à la 17<sup>ème</sup> session du Comité intergouvernemental de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine immatériel, tenue à Rabat du 28 novembre au 3 décembre 2022, Sa Majesté le Roi Mohammed VI a indiqué que "des approches judicieuses doivent être élaborées pour sensibiliser les jeunes générations à l'importance de nos héritages culturels".

"Elles saisiront ainsi la portée réelle de ce patrimoine que nous léguons à toute l'humanité : il est riche de ses multiples affluents culturels et plonge ses racines dans les profondeurs de l'Histoire", a souligné le Souverain.

Dans une allocution à l'ouverture du même événement, la directrice générale de l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture



(UNESCO), Audrey Azoulay, a fait observer, que "lorsqu'on évoque le patrimoine, désormais, on ne pense plus seulement à des monuments ou à des sites naturels mais également à cet autre patrimoine fondamental : celui des traditions, des fêtes, des gestes qui se transmettent de génération en génération et qui se cristallisent dans des pratiques sociales". Parmi les nombreuses initiatives menées par le Royaume afin de protéger, valoriser et promouvoir cet héritage figure la stratégie de labellisation de l'artisanat. Dans une présentation sur "La propriété intellectuelle au service de l'artisanat", lors du symposium mondial sur les Indications géographiques, tenu le 7 septembre 2021, l'ingénieur et expert en artisanat au ministère du Tourisme, de l'Artisanat et de l'Economie sociale, Khalid Rahel, a indiqué que la démarche qualité sous-tendant la stratégie nationale de labellisation dans le secteur de l'artisanat répond à plusieurs problématiques, à savoir l'absence de traçabilité, la difficulté d'accéder à de nouveaux marchés, la contrefaçon et la concurrence déloyale

ainsi que le manque d'informations sur les spécifications et les compositions des produits.

À la fois bénéfique aux consommateurs et aux professionnels par la mise en place de labels et de marques, cette démarche qualité permet de valoriser les produits marocains et d'augmenter les revenus des acteurs locaux dans le secteur de l'artisanat. Axée sur la recherche et le développement, la normalisation, l'innovation, la propriété industrielle, la certification et le contrôle des normes d'application obligatoire, la marque ombrelle "Maroc fait main" regroupe les labels "Qualité Premium" pour récompenser une qualité de luxe, "Artisanat régional" pour distinguer les produits locaux, "Qualité certifiée" pour garantir le respect des normes d'usage, le label "Madmoun" pour protéger la santé et la sécurité des consommateurs et "Artisanat responsable" pour protéger l'environnement et garantir le respect des conditions de travail des artisans.

Parallèlement à cette stratégie qui repose sur le branding de l'artisanat et sa

protection à l'aide de labels, les entreprises internationales se doivent aussi de remettre la responsabilité sociale des entreprises (RSE) au cœur de leurs stratégies. Si la redistribution de valeur aux différentes parties prenantes est un des aspects les plus importants de la politique RSE de toute entreprise qui se respecte, il est triste aujourd'hui de constater une absence totale d'engagement de la part de certaines d'entre elles quand il s'agit du respect de l'héritage culturel. Certaines pratiques témoignent, en effet, d'un profond manque de discernement entre "appréciation culturelle" et "appropriation culturelle" chez ces acteurs internationaux qui se vantent souvent de porter des valeurs d'inclusion et de diversité.

Afin de rester crédible face à une clientèle de plus en plus informée et de plus en plus sensible au respect des normes éthiques, les entreprises internationales intéressées par la commercialisation des produits inspirés de l'artisanat marocain se doivent d'intégrer les acteurs locaux du secteur dans leurs chaînes de valeur et d'établir des partenariats fructueux qui généreront des revenus pour les artisans.

Dans cette optique, le fait de pouvoir compter sur des acteurs locaux qui ont une parfaite conscience des enjeux liés à la conservation de l'artisanat et de l'importance de la labellisation dans un monde qui se mondialise est primordial.

De ce fait, il est essentiel de pouvoir compter sur des startups et des PME qui portent en elles l'ADN de l'innovation et de l'entrepreneuriat social, quand il s'agit de valoriser les produits de l'artisanat à la fois au niveau des marchés intérieurs et des marchés internationaux, face à une concurrence déloyale qui ne tient pas compte des normes qualitatives.

Par Manal Koumbia (MAP)

## Divers

### Arrestation

Les éléments de la police à l'aéroport Marrakech-Menara ont interpellé dimanche un voyageur et son épouse, des ressortissants brésiliens âgés de 26 et 29 ans, pour leur implication présumée dans du trafic international de cocaïne. L'interpellation des suspects s'est déroulée lors de leur arrivée à bord d'un vol en provenance d'un aéroport européen, après que les opérations de contrôle de sûreté ont démontré la probabilité qu'ils transportent des quantités supplémentaires de cette même drogue dans leurs intestins, apprend-on auprès d'une source sécuritaire, ajoutant qu'ils ont été conduits au terminal où 100 capsules contenant 1 kg et 260 grammes de cocaïne ont été extraites. Les mis en cause ont été placés en garde à vue à la disposition de l'enquête menée par le service préfectoral de police judiciaire sous la supervision du parquet compétent et ce afin de dévoiler toutes les éventuelles ramifications de cette activité criminelle, précise la même source.

### Interpellation

Les éléments du service préfectoral de la police judiciaire de Fès ont interpellé, aux premières heures de ce lundi, trois individus, âgés de 18 à 25 ans, pour leur implication présumée dans une affaire de coups et blessures à l'arme blanche ayant entraîné la mort, apprend-on de source sécuritaire. Les services de police avaient été avisés du transfert à l'hôpital d'un gardien de nuit au quartier El Merja pour des blessures graves ayant entraîné sa mort, ce qui a nécessité l'ouverture d'une enquête judiciaire ayant permis l'identification et l'interpellation des mis en cause, souligne la même source. Les trois prévenus ont été placés en garde à vue pour les besoins de l'enquête menée sous la supervision du parquet compétent afin de déterminer les motifs derrière cet acte criminel, conclut-on de même source.

## Mise en échec d'une tentative de trafic international de plus de 5,4 tonnes de chira au port Tanger Med

**L**es éléments de la police du District du port Tanger Med ont mis en échec, samedi, en coordination avec les services des Douanes, une tentative de trafic international de 5 tonnes et 438 kg de chira qui se trouvaient à bord d'un camion de transport international de marchandises.

Selon les données préliminaires de l'enquête, les opérations conjointes de contrôle aux frontières menées par les éléments de la Sûreté nationale et des Douanes ont révélé que le chauffeur du camion tentait d'utiliser des documents d'export falsifiés alors qu'il s'appretait à se rendre en Espagne, indique un communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN).

Cette tentative a nécessité de soumettre ce véhicule à une fouille minutieuse à l'aide des chiens de la brigade cynotechnique, précise la DGSN, ajoutant que cette opération a révélé que de grandes quantités de

chira étaient dissimulées dans des cavités spécialement aménagées dans la remorque et le châssis du camion.

L'opération de déchargement de cette cargaison a permis la saisie de 5 tonnes et 438 kg de chira, sous forme de plaques préparées pour le trafic international, tandis que les recherches et investigations ont permis l'interpellation du chauffeur du camion, un Marocain âgé de 45 ans,

précise la même source.

Le mis en cause a été placé en garde à vue pour les besoins de l'enquête confiée à la brigade de la police judiciaire du port Tanger Med sous la supervision du parquet compétent, afin de déterminer toutes les éventuelles ramifications de cette activité criminelle sur les plans national et international, conclut le communiqué.





## Le cessez-le-feu globalement respecté à Khartoum *L'exode continue*



Un cessez-le-feu de 72 heures conclu au Soudan entre les belligérants sous l'égide des Etats-Unis est globalement respecté mardi à Khartoum, après 10 jours de combats qui ont fait des centaines de morts et poussé des dizaines de milliers d'habitants au départ.

Dans Khartoum, les explosions et les tirs se sont faits rares jusqu'à la mi-journée alors que, comme à chaque annonce de trêve, les paramilitaires du général Mohamed Hamdane Daglo, ont accusé l'armée du général rival Abdel Fattah al-Burhane, de continuer à survoler Khartoum.

En revanche, il était impossible dans l'immédiat de savoir si les violents combats qui faisaient rage dans la vaste région du Darfour, dans l'ouest du Soudan, depuis le début

des hostilités le 15 avril avaient baissé en intensité.

Plus de 420 personnes ont été tuées et des milliers blessées depuis mi-avril au Soudan, selon l'ONU, mais "après d'intenses négociations", l'armée soudanaise et les Forces de soutien rapide (FSR) "ont accepté un cessez-le-feu dans tout le pays", a affirmé le secrétaire d'Etat américain Antony Blinken peu avant l'entrée en vigueur de la trêve à minuit (22H00 GMT lundi). L'armée et les paramilitaires ont confirmé une "trêve dédiée à l'ouverture de couloirs humanitaires".

Khaled Omar Youssef, des Forces de la liberté et du changement (FLC), le bloc civil limogé par le putsch mené en 2021 par les deux généraux alors alliés, a déclaré à l'AFP se féliciter "d'une médiation américaine" qui a établi, avec les ci-

vils, "des contacts avec l'armée et les FSR" en vue "de cette trêve humanitaire". "Elle permettra un dialogue sur les modalités d'un cessez-le-feu définitif", a-t-il précisé, alors que M. Blinken a dit travailler avec des alliés à une "commission" chargée de négocier la cessation permanente des hostilités au Soudan. L'armée a évoqué une médiation "saoudo-américaine".

L'intensité des combats dans plusieurs quartiers de la capitale avait de fait baissé depuis le début samedi des évacuations d'étrangers.

Dans d'autres secteurs toutefois, les affrontements se sont faits ces derniers jours plus destructeurs. Sur des vidéos mises en ligne qui n'ont pas pu être authentifiées dans l'immédiat par l'AFP, magasins incendiés, immeubles écrasés et civils hagards au milieu des décombres en-

core fumant témoignent de la violence des raids aériens et des tirs d'artillerie.

Dalia Mohammed a fui à Port-Soudan, sur la côte est. "On s'est retrouvés à la rue, on est devenus des déplacés à cause de quelque chose qui n'a rien à voir avec nous: ça ne concerne que deux hommes et leurs troupes surarmées", se lamente-t-elle.

Explosions, raids aériens et tirs n'ont pas cessé depuis le 15 avril à Khartoum, plongée dans le chaos. Ceux qui ne peuvent s'enfuir tentent de survivre, privés d'eau et d'électricité, soumis aux pénuries de nourriture et aux coupures d'internet et de téléphonie.

Le conflit risque d'"envahir toute la région et au-delà", a prévenu le secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Le Conseil de sécurité devait se

réunir mardi soir au sujet du conflit. Le chef de la diplomatie de l'UE Josep Borrell s'est félicité de la trêve, exhortant "les deux parties à la respecter pleinement". En attendant, les départs des étrangers se poursuivent.

Mardi, de nouveau, le Royaume-Uni a annoncé entamer l'évacuation de ses ressortissants -trois jours après celle de ses diplomates-, en "priorité les familles avec enfants et les personnes les plus âgées ou avec un problème de santé".

Plus de 1.000 ressortissants de l'UE ont été évacués. Tokyo a annoncé mardi avoir évacué "tous les Japonais qui se trouvaient à Khartoum" et désiraient partir.

Environ 700 employés internationaux de l'ONU, d'ONG et d'ambassades "ont été évacués vers Port-Soudan", a indiqué l'ONU. La France, elle, a dit avoir évacué 538 personnes, dont 209 Français.

Des dizaines d'autres employés humanitaires ont été évacués vers le Tchad depuis le Darfour, dans l'ouest, la région la plus touchée par les combats avec Khartoum. "Alors que les étrangers qui le peuvent s'enfuient, l'impact des violences sur une situation humanitaire déjà critique s'aggrave", prévient l'ONU, dont les agences ont suspendu leurs activités.

Cinq humanitaires ont été tués et, selon le syndicat des médecins, près des trois quarts des hôpitaux sont hors service.

Lundi soir, près de 200 ressortissants d'une dizaine de pays, ont débarqué en Arabie saoudite. "Nous avons fait un long voyage de Khartoum à Port-Soudan. Ça nous a pris environ 10 ou 11 heures" puis "encore 20 heures sur ce bateau", affirme à l'AFP le Libanais Souhaib Aïcha, sa fillette en sanglots dans les bras. Et plus suivront, affirme à l'AFP, le capitaine d'une de ces navettes. "Mon bateau peut transporter jusqu'à 2.000 passagers", dit-il. "Et deux ou trois autres rotations sont prévues".

## "Isoler la Chine" serait une "erreur", plaide le chef de la diplomatie britannique

"Isoler la Chine" et la traiter uniquement comme une menace serait une "erreur", devait plaider mardi dans un discours le ministre britannique des Affaires étrangères James Cleverly, adoptant un ton conciliant, malgré les tensions entre Londres et Pékin. "Cela pourrait être clair et simple - et même peut-être satisfaisant - pour moi d'affirmer l'existence d'une nouvelle Guerre froide et de dire que notre but est d'isoler la Chine", mais ce serait "une erreur", selon M. Cleverly. "Cela serait une

trahison de notre intérêt national et une incompréhension délibérée du monde contemporain", insiste-t-il.

Les relations entre Londres et Pékin sont notoirement tendues depuis plusieurs années, en particulier au sujet de Hong Kong, territoire britannique rétrocédé en 1997, ou encore des craintes récurrentes d'espionnage militaire et économique de la part de la Chine.

Dans la récente actualisation de sa stratégie de défense et de diplomatie, le gouvernement britannique considère la Chine comme "un défi

systémique", pointant les "comportements économique et militaire de plus en plus agressifs du Parti communiste chinois".

Et toute une frange du Parti conservateur au pouvoir plaide pour une diplomatie plus dure vis-à-vis de Pékin. "Se détourner de la Chine reviendrait à s'empêcher de résoudre les problèmes les plus importants pour l'humanité", prévient toutefois James Cleverly, citant le changement climatique, la prévention des pandémies, la stabilité économique ou encore la prolifération

nucléaire.

Mais le chef de la diplomatie britannique devait aussi prévenir dans son discours que "la Chine procède actuellement au plus grand renforcement militaire de l'histoire en temps de paix", appelant Pékin à faire preuve de "transparence" sur son expansion militaire dans la région Asie-Pacifique.

La région est le théâtre de rivalités entre la Chine et plusieurs puissances occidentales. Pékin a notamment marqué sa désapprobation au renforcement de la coopé-

ration militaire entre Washington, Londres et Canberra via l'alliance AUKUS.

Par ailleurs, s'il concède ne pas s'attendre "à ce que nos désaccords avec la Chine se résolvent rapidement", James Cleverly exhorte Pékin à "respecter" le droit international, "notamment la Charte des Nations unies qui protège chaque pays contre une invasion".

Dans son discours, le ministre devait également condamner la répression de Pékin à l'égard de la minorité musulmane des Ouïghours.

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENGUERIR  
COMMUNE DE BENGUERIR

**Avis**

La présidente de la commune de Benguerir porte à la connaissance du public que le projet décision de la d'alignement des limites des voies publiques et le plan topographique y afférant pour le transfert d'une partie de la voie d'aménagement n° 267 au quartier Al Amal pour une durée d'un mois à partir du 02/05/2023 jusqu'au 01/06/2023

À noter qu'un dossier et un registre seront mis à la disposition du public au service d'urbanisme de la commune pour toute formulation des remarques et oppositions et ce pendant les heures du travail.

N° 2884/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENGUERIR  
COMMUNE DE BENGUERIR

**Avis d'appels d'offres ouvert**

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AD	OBJETS	CERTIFICATS D'ALIGNEMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
04/NO/IN/2023	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) ESPACES D'ORIENTATION ET QUATRE (4) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	D14-D15-D16	48 600,00 Quatre-vingt Mille Six Cents DHS	28/05/2023 à 10 H 30
05/NO/IN/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) ESPACES D'ORIENTATION ET QUATRE (4) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	---	36 500,00 Trente Six Mille Cinq Cents DHS	28/05/2023 à 11 H 00
06/NO/IN/2023	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDOS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE DEUX (2) ESPACES D'ORIENTATION ET QUATRE (4) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	Activité: Études géotechniques, Qualifications: G.I. catégorie 4 Activité: Contrôle de qualité, Qualifications: C.I. 1 catégorie 4	36 500,00 Trente Six Mille Cinq Cents DHS	28/05/2023 à 11 H 30
07/NO/IN/2023	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	D14-D15-D16	27 000,00 Vingt Sept Mille DHS	28/05/2023 à 12 H 00
08/NO/IN/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	---	20 500,00 Vingt Mille Cinq Cents DHS	28/05/2023 à 12 H 30
09/NO/IN/2023	ETUDES GEOTECHNIQUES, RECEPTION DES FONDOS DE FOUILLES ET CONTROLE DE LA QUALITE DES MATERIAUX DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	Activité: Études géotechniques, Qualifications: G.I. catégorie 4 Activité: Contrôle de qualité, Qualifications: C.I. 1 catégorie 4	20 500,00 Vingt Mille Cinq Cents DHS	28/05/2023 à 13 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la direction provinciale Avenue de la Plage TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation

N° 2887/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENGUERIR  
COMMUNE DE BENGUERIR

**AVIS DE LA CONSULTATION ARCHITECTURALE**

Il sera procédé au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun, à l'ouverture des plis relatifs aux consultations architecturales suivantes :

N° CA	OBJETS	BUDGET PREVISIONNEL BORS TAXES, POUR L'EXECUTION DES TRAVAUX A REALISER EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
01/023/CA.TANTAN	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DEDeux (2) ESPACES D'ORIENTATION et QUATRE (4) BLOCS SANITAIRES AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	1 166 000,00 Dirhams (Un million cent sixante-six mille six cents Cts) HT	18/05/2023 à 10 H 00
02/023/CA.TANTAN	ETUDES, CONCEPTION ARCHITECTURALE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE QUATRE (04) SALLES DE L'ENSEIGNEMENT PRESCOLAIRE AU SEIN DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE DP TANTAN/AREF GON	960 000,00 Dhs (Neuf Cent Soixante Mille Dirhams et 00 Cts) HT	18/05/2023 à 11 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun, ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la Direction provinciale de Tan-Tan relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation GON ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du ministre de l'Économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues au règlement de la consultation architecturale.

N° 2885/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE BENGUERIR  
COMMUNE DE BENGUERIR

**Avis d'appels d'offres ouvert**

Il sera procédé au siège de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouvert suivant :

N° AD	OBJETS	CERTIFICATS D'ALIGNEMENT / CERTIFICAT DE QUALIFICATION ET DE CLASSIFICATION	ESTIMATIONS DES COÛTS DES PRESTATIONS TTC EN DHS	DATE ET HEURE D'OUVERTURE DES PLS
10/NO/IN/2023	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISSE RELEVANT DP TANTAN/AREF GON (Tranche)	D14-D15-D16	58 000,00 Trente Mille Dirhams ; 00 cts	22/05/2023 à 10 H 30
11/NO/IN/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'EXTENSION DU COLLEGE CHARIF AL IDRISSE RELEVANT DP TANTAN/AREF GON (Tranche)	---	58 000,00 Trente Mille Dirhams ; 00 cts	22/05/2023 à 11 H 00
12/NO/IN/2023	ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ÉTABLISSEMENTS COLLÉGIAUX DP TANTAN/AREF GON	D14-D15-D16	58 000,00 Trente Mille Dirhams ; 00 cts	22/05/2023 à 11 H 30
13/NO/IN/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 04 ESPACES D'ORIENTATION AUX ÉTABLISSEMENTS COLLÉGIAUX DP TANTAN/AREF GON	---	58 000,00 Trente Mille Dirhams ; 00 cts	22/05/2023 à 12 H 00

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés auprès du bureau des marchés au siège de la direction provinciale Avenue de la Plage TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun ou téléchargés à partir du portail des marchés publics de l'état : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau des marchés de la direction provinciale de TANTAN relevant de l'Académie Régionale de l'Éducation et de Formation région Guélmim Oued Noun ;
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit les remettre au Président de la Commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit les envoyer par voie électronique conformément à l'article 7 de l'arrêté du Ministre de l'Économie et des finances n° :20-14 du 04/09/2014.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par le règlement de consultation

N° 2886/PA

Par Abou Salma  
abousalma10@gmail.com

Mots flechés

# Jeux & Loisirs

COLOC	OCCLUSION	SAC À DOS	↓ SURPLUS EN BOSNIE	TOUTE EN EAU	ELLE FAIT LE MÂLE	↓ RÉSIDU SOUPE	↓	CARDINAUX	JEUNE FEMME
↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓	↓
MARMONNER	→					VENUE AU MONDE Hélium	→		
↓			APPÂT	→		↓		VERRE POUR RÊVER	
LAITUE DE MER Iridium	→		CRACK	↓	DE BAS EN HAUT PRONOM	GAZ RARE		QUARTIER DE CAEN	↓
CRISPATION	→					↓	FORME D'AVOIR VERBAL	→	
FORME D'ÊTRE	→		EN FOLIE	SUCRE RÉPÊTES	→		SURMULOT	→	
RÉPARATION	→		↓	↓					
↓					ADVERBE EN HUIT	→	LETTRES DE FALRET	→	ISOLÉ
GUIMBARDE		EN SCÈNE	ARTÈRE INVERSEE EN TRAIN	→		REFUS	↓	CRACK RÉCUSE	→
↓		↓	↓						
THÉÂTRALISME COLORANT	→				PÈRE DE SEM	→		GRECQUE	→
NEON	→		POSSESSIF	→			GOMINA	→	

Solution mots flechés d'hier

GENON	A	ARRIÈRE PRODIGE	A	AGACÉ ROUGE	NOÏE	DOÛTE MESSUS	L'	LIQUAN	M	FLAÛTE, GARDON D'OR	CONCHÉ		
JEANES	D	OM	E	S	T	I	Q	U	E	S			
EN CHAÎNE	M	P		C	O	R		S	O	T			
BOUILLONNER	B	O	I	L	L	O	N	N	E				
REÇU EN VENTE	N	S		U		P	I		R	E	A		
FE	S	O	S	E		C	R		N	T			
SOLENNITÉ	S	O	L	E	N	A	M		H	A	L	T	E
ET	A	R	Q	U	E	R		I					
LIE PLOIE	A	N		U		R	E	M	E	T			
EPIDEMIOLOGIE	T	A	U	P	E	S		T	A	R	E		
BIBLIOTHÈQUE	B	I	S	O	T		E	R					
TRIBUN	O	R	A	T	E	U	R		E	M	U		
POUR	N	O	S		R	I	G	U	E	U	R		

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouzab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouilly  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Rachid Melah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzaïr

**Service technique**  
Khadja Sali (Responsable)  
Myriem Rabane  
Khadja Halali  
Halid Bouazzouata  
Mariama Farki  
Elkandoussi Elmardi

**Révision**  
Abdelouassim Warrach  
**Secrétariat**  
Aouas Tabas

**Photographe**  
Ahmed Laouiki  
**Correspondants**  
Ahmedou El Kabab (Lalyoune)  
Abdelali Khallad (Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahroun  
Khall Benrouaya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir Abdelkader  
B.P. 2165 - Casablanca Maroc

**Youssef El Gabs**  
Mourad El Youssoufi  
Loubna Bighdadi  
Latifa Mourab  
Khaïr Aït Dahanan  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: (0522) 31.00.62  
(0522) 62.32.32  
(0522) 60.23.44  
Fax: (0522) 31.28.30

**Impimerie**  
Les Editions Maghrébines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier de presse  
130/04

Site web:  
www.libe.ma

E-mail:  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61 94 04

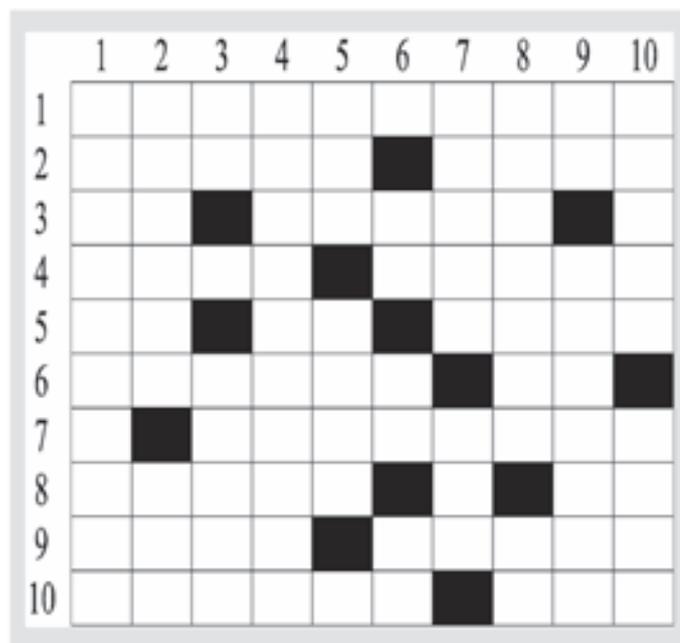
Fax de la rédaction:  
0522 62 03 72

**Service annonces et publicités**  
E-mail:  
annonces@libe.ma

Journal Libération  
Libération Maroc

**www.oj.ma**  
2017  
www.oj.ma

## Mots croisés



## HORIZONTALEMENT

- 1- Reproduction
- 2- Singe - Pilier de coin
- 3- Vieille cité - Ile de verdure
- 4- Cardinal - Os de poisson
- 5- Interjection - Coutumes - Dieu sensuel
- 6- Faute - Gagné
- 7- Mettra le mors à la gueule
- 8- Bluff - Nickel
- 9- Flotte - Quarteron
- 10- Gris - Plus neuf

## VERTICALEMENT

- 1- Avec maladresse
- 2- Où va la botte - Via
- 3- Eclot - Répondu
- 4- Désertes
- 5- Roue à gorge - Fiable
- 6- Possessif - Note - A moi !
- 7- Caehet - Homme du Déluge
- 8- Introduite - Vous intime
- 9- En côte - Vertige
- 10- Seins populaires - Facile

## Solution mots croisés d'hier



## Grilles de sudoku

## Facile

	3		4	7				
		4	5	1	7	3		
8		1		3				
	4		3	8		1		
	9	8				2	3	
		7		9	6		5	
			2			5		9
		2	9	5	8	4		
	9		3				2	

## Moyen

			4	8	1			7
				5		6		
8				6				2
	5							4
9	6		5	1	8			3
							1	
6	3			7				1
		8		4				
2			6	9	3			

## Difficile

			4		7			
				1		3	5	
		7		2	3			4
3	2		4					6
9			3			4	7	
5			3	6		8		
1	3			9				
		9			5			

## Expert

			6				5	
9						1		
			9				2	6
	1		7	2				
4		8		3		5		2
				6	5		4	
8		5			1			
		4						9
	3				7			

## Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9.  
Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

## Solution sudoku d'hier

## Facile

6	2	3	4	5	1	7	8	9
8	4	7	6	9	2	3	5	1
9	5	1	8	7	3	6	4	2
5	3	2	7	6	4	1	9	8
7	1	6	9	2	8	5	3	4
4	8	9	1	3	5	2	6	7
2	6	8	3	4	7	9	1	5
3	7	4	5	1	9	8	2	6
1	9	5	2	8	6	4	7	3

## Moyen

9	1	7	3	6	5	8	2	4
4	2	5	8	1	7	9	6	3
3	6	8	4	2	9	5	7	1
2	8	4	1	5	3	7	9	6
5	9	1	6	7	4	3	8	2
6	7	3	9	8	2	4	1	5
1	5	2	7	4	8	6	3	9
8	4	9	2	3	6	1	5	7
7	3	6	5	9	1	2	4	8

## Difficile

1	8	7	4	9	6	5	2	3
5	3	4	1	7	2	8	6	9
2	9	6	8	5	3	7	4	1
8	6	9	7	2	1	3	5	4
7	1	2	3	4	5	9	8	6
3	4	5	9	6	8	2	1	7
6	7	8	2	1	9	4	3	5
4	2	1	5	3	7	6	9	8
9	5	3	6	8	4	1	7	2

## Expert

3	7	1	2	6	8	5	4	9
9	6	8	4	5	7	2	1	3
5	4	2	1	9	3	7	8	6
8	1	4	6	3	2	9	5	7
2	5	3	7	1	9	4	6	8
6	9	7	8	4	5	3	2	1
7	8	5	3	2	1	6	9	4
1	2	6	9	7	4	8	3	5
4	3	9	5	8	6	1	7	2

# Economie

## Collectivités territoriales :

Excédent global de plus de 3,4 MMDH à fin mars 2023

L'exécution des budgets des collectivités territoriales (CT) a fait ressortir un excédent global de plus de 3,4 milliards de dirhams (MMDH) à fin mars 2023, contre un excédent global de 3 MMDH un an auparavant, selon la Trésorerie générale du Royaume (TGR).

Cet excédent, qui tient compte d'un solde positif de 180 millions de dirhams (MDH), dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours de l'année 2023, indique la TGR dans son Bulletin mensuel de statistiques des finances locales (BMSFL) de mars.

S'agissant des recettes ordinaires des collectivités territoriales, elles se sont établies à 8,8 MMDH en augmentation de 18% par rapport à fin mars 2022, en raison de la hausse de 17,1% des recettes transférées, de 24,8% des recettes gérées par l'Etat et de 18,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales, rapporte la MAP.

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70,5% de ces recettes, relève la TGR.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (1,56 MMDH) représentent 17,8% des recettes globales des collectivités territoriales, la région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 12,4% des recettes, tandis que les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,5%.

Parallèlement, la TGR fait savoir que les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies, à fin mars 2023, à 6,4 MMDH, en hausse de 21,5% par rapport à leur niveau à fin mars 2022, et elles se composent à hauteur de 72,4% de dépenses ordinaires.

A fin mars 2023, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 4,6 MMDH, soit une augmentation de 6,2% en raison de la hausse de 23,9% des dépenses des autres biens et services et de 5,3% des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de 0,9% des dépenses de personnel.

Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 929 MDH à fin mars 2023 contre 209 MDH à fin mars 2022, soit une augmentation de 344,5% (+720 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des émissions au titre des subventions (+445 MDH), des programmes nationaux (+183 MDH), des projets intégrés (46 MDH) et des acquisitions mobilières (27 MDH).

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 68,7% de ces dépenses. Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (915 MDH) représentent 16,4% des dépenses globales des collectivités territoriales, alors que celles de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,8% des dépenses globales.

La croissance de l'indice des prix à la consommation ralentit

## L'inflation atteint 8,2% en mars



Le Maroc n'en a décidé pas encore fini avec l'inflation, qui traduit une situation de hausse généralisée et durable des prix des biens et des services, si l'on en croit les dernières statistiques rendues publiques par le Haut-commissariat au plan (HCP).

Selon l'organisme public, chargé de la production, de l'analyse et de la publication des

statistiques officielles au Maroc, en glissement annuel, l'indice des prix à la consommation (IPC) a enregistré une hausse de 8,2% au cours du mois de mars 2023.

Il faut cependant relever le fait qu'il a reculé par rapport au mois de février 2023 où il avait atteint 10,1%.

Comme l'explique le Haut-commissariat, l'augmentation de l'IPC est la « conséquence de la hausse de l'indice des produits alimentaires de 16,1% et de celui des produits non alimentaires de 3% ».

Les produits non alimentaires ont aussi leur part de responsabilité dans cette hausse, selon les données contenues dans une note d'information du Haut-commissariat, relative à l'indice des prix à la consommation du mois de mars 2023.

Les données recueillies par le Haut-commissariat montrent que les variations à ce niveau sont allées d'une hausse de 0,4% pour les « Santé » à 6,2% pour les « Restaurants et hôtels ».

A titre de comparaison, l'indice des prix à la consommation avait atteint 10,1% au cours du mois de février 2023 suite à la hausse de l'indice des produits alimentaires de 20,1% et de

celui des produits non alimentaires de 3,6%.

Pour les produits non alimentaires, les variations étaient allées d'une hausse de 0,4% pour la « Santé » à 8,3% pour le « Transport ».

Comparé au mois précédent (février 2023), les chiffres récents montrent que l'indice des prix à la consommation a connu une hausse de 0,1% résultant « de la hausse de 0,3% de l'indice des produits alimentaires et de la baisse de 0,1% de l'indice des produits non alimentaires », a fait savoir le HCP dans sa note.

Ainsi qu'il ressort de la même note, les hausses des produits alimentaires observées entre février et mars 2023 ont concerné principalement les « Fruits » avec 3,4%, les « Poissons et fruits de mer » (2,2%), le « Lait, fromage et œufs » et le « Café, thé et cacao » (0,3%), le « Sucre, confiture, miel, chocolat et confiserie » (0,2%) et les « Légumes » et le « Pain et céréales » (0,1%).

Au cours de cette même période, les données montrent que les prix ont en revanche diminué de 0,8% pour les « Viandes » et de 0,1% pour les « Huiles et graisses », a indiqué le

HCP ajoutant, pour les produits non alimentaires, que la baisse a concerné principalement les prix des « Carburants » avec 3,6%.

Toujours selon les chiffres du Haut-commissariat, les hausses les plus importantes de l'indice des prix à la consommation ont été enregistrées à Guelmim (1,4%), à Al-Hoceima (1,2%), à Béni-Mellal (0,8%), à Marrakech (0,7%), à Agadir, Fès, Tétouan et Laâyoune (0,3%), à Kénitra, Tanger et Settat (0,2%).

Il ressort en revanche des chiffres que « des baisses ont été en revanche enregistrées à Casablanca et Errachidia avec 0,3% et à Oujda, Rabat et Safi avec 0,1% », a poursuivi le HCP dans sa note d'information.

Après avoir analysé toutes les évolutions observées durant le mois de mars dernier, l'institution publique en est arrivée à la conclusion que « l'indicateur d'inflation sous-jacente, qui exclut les produits à prix volatiles et les produits à tarifs publics, aurait connu au cours du mois de mars 2023 une hausse de 0,1% par rapport au mois de février 2023 et de 8,1% par rapport au mois de mars 2022 ».

Alain Bouithy



Entre février et mars 2023, les hausses prix des produits alimentaires ont concerné principalement les « Fruits » (3,4%) et les « Poissons et fruits de mer » (2,2%)

## Position extérieure globale: Situation nette débitrice de 791,5 MMDH en 2022

La position extérieure globale, qui reflète la situation patrimoniale de l'économie marocaine vis-à-vis du reste du monde, fait ressortir une situation nette débitrice de 791,5 milliards de dirhams (MMDH) à fin décembre 2022, contre -834,5 MMDH à fin septembre 2022, selon l'Office des changes.

Cette situation résulte de la baisse des encours des engagements financiers de 32,7 MMDH et de la hausse des encours des avoirs financiers de 10,3 MMDH, indique l'Office des changes dans un communiqué sur les résultats des échanges extérieurs.

La baisse des engagements financiers s'ex-

plique par les régressions enregistrées au niveau des encours des investissements de portefeuille (-14 MMDH), des investissements directs (-13,6 MMDH) et de l'encours de la composante "autres investissements" (-5,2 MMDH), précise la même source.

Pour ce qui est de la hausse de l'encours des avoirs financiers, elle est le résultat principalement de l'accroissement de 11,7 MMDH de l'encours de la composante "autres investissements" et de 2,2 MMDH de l'encours des investissements directs atténué par la régression de 3,1 MMDH de l'encours des avoirs de ré-

## OPCVM: Repli de l'actif net sous gestion à 488,74 MMDH à fin mars

L'actif net sous gestion des Organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) s'est établi à 488,74 MMDH à fin mars 2023, en baisse de près de 5% par rapport à fin février, selon l'Association des sociétés de gestion et fonds d'investissement marocains (ASFIM).

Cette baisse est expliquée par la décollecte nette de plus de 22 MMDH, principalement au niveau des OPCVM monétaires, explique l'ASFIM dans sa récente lettre mensuelle d'information.

En détail, les OPCVM OCT (obligations court terme) ont enregistré la plus haute performance mensuelle avec +0,32%, tandis que les OPCVM actions ont enregistré la plus basse performance avec -3,79%. Les OPCVM monétaires ont eu la plus haute performance annuelle avec 0,66% et les OPCVM diversifiés la plus basse avec -4,78%. A fin mars 2023, le nombre d'OPCVM en activité est passé à 562, contre 561 à fin février 2023, avec la création de AFG T-BOND FUND, OPCVM OMLT géré par AFG ASSET MANAGEMENT.

# L'excédent budgétaire chiffré 1,6 MMDH à fin mars

La situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) à fin mars 2023 fait ressortir un excédent budgétaire de 1,6 milliard de dirhams (MMDH), contre 1,1 MMDH, un an auparavant, selon le ministère de l'Economie et des Finances.

Cette évolution recouvre une augmentation des recettes (+4,6 MMDH), plus importante que celle des dépenses globales (+4,2 MMDH), explique le ministère dans un document sur la SCRT du mois de mars 2023.

Les recettes ont enregistré, sur une base nette des remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux,

un taux de réalisation de 25% par rapport aux prévisions de la loi de Finances (LF). Par rapport à fin mars 2022, ces recettes se sont inscrites en hausse de près de 4,6 MMDH ou 6,3%, précise la même source.

Pour leur part, rapporte la MAP, les recettes fiscales ont affiché un taux de réalisation de 28,8%. Leur progression par rapport à la même période de 2022 s'élève à 4,8%, soit 3,3 MMDH. Les remboursements, dégrèvements et restitutions fiscaux, y compris la part supportée par les collectivités territoriales, se sont chiffrés à près de 4,4 MMDH, contre 5,5 MMDH à fin mars 2022.

Les recettes non fiscales, de leur côté, ont enregistré un taux de réalisation de 6%. Elles se sont établies à près de 3,25 MMDH, contre 2,5 MMDH en mars 2022.

La SCRT indique aussi que les dépenses ordinaires se sont établies à 75,5 MMDH, enregistrant un taux d'exécution de 26%. Par rapport à fin mars 2022, ces dépenses se sont accrues de près de 5,6 MMDH, s'expliquant principalement par la hausse des dépenses au titre des biens et services (+3,5 MMDH), des intérêts de la dette (+735 millions de dirhams (MDH)) et des charges de la compensation (+1,3 MDH).

Les charges de compensation ont enregistré un taux de réalisation de près de 34,2%. Elles se sont chiffrées à près de 9,1 MMDH, dont 5 MMDH au titre du gaz butane et 800 MDH au titre des subventions accordées aux professionnels du secteur du



transport L'exécution des dépenses de biens et services est marquée par un taux de réalisation de 24,5% pour les dépenses de personnel et près de 27,4% pour les dépenses afférentes aux "autres biens et services". L'augmentation de ces dépenses s'élève à 1,5 MMDH et 2 MMDH, respectivement, fait observer le ministère.

Les intérêts de la dette ont, pour leur part, connu un taux de réalisation de 22%. Leur augmentation par rapport à fin mars, soit +735 MDH, résulte d'une hausse des intérêts aussi bien de la dette extérieure (+534 MDH) que de la dette intérieure (+201 MDH).

La charge au titre du gaz butane a affiché une quasi-stagnation par rapport à fin mars 2022, s'expliquant par une hausse des mises à la consumma-

tion, alors que le cours du gaz butane a accusé une baisse à 666 \$/T contre 890 \$/T en moyenne un an auparavant.

Ces évolutions des recettes et des dépenses ordinaires se sont traduites par un solde ordinaire positif de 2,6 MMDH, en baisse de 966 MDH par rapport à fin mars 2022, fait savoir le ministère.

En ce qui concerne les dépenses d'investissement, les émissions à ce titre ont affiché un taux d'exécution de 25,5%. Elles ont atteint près de 23,3 MMDH, enregistrant une progression de 1,5 MMDH comparative-ment à fin mars 2022.

Pour leur part, les comptes spéciaux du Trésor ont dégagé un solde excédentaire de 22,3 MMDH, contre 19,3 MMDH à fin mars 2022.

La SCRT est le document statistique qui présente les résultats de l'exécution des prévisions de la LF avec une comparaison par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

Alors que la situation produite par la Trésorerie générale du Royaume a un caractère fondamentalement comptable, la SCRT appréhende, comme le préconisent les normes internationales en matière de statistiques des finances publiques, les transactions économiques réalisées au cours d'une période budgétaire en décrivant, en termes de flux, les recettes ordinaires, les dépenses ordinaires, les dépenses d'investissement, le déficit budgétaire, le besoin de financement et les financements mobilisés pour la couverture de ce besoin.



Les recettes ont enregistré un taux de réalisation de 25% par rapport aux prévisions de la loi de Finances (LF)

# Trésor : Un besoin de financement de 4,3 MMDH à fin mars

La situation des charges et ressources du Trésor (SCRT) à fin mars 2023 dégage un besoin de financement de 4,3 milliards de dirhams (MMDH) et ce, compte tenu d'une réduction des opérations en instance de 5 MMDH, selon le ministère de l'Economie et des Finances.

Ce besoin, augmenté des amortissements au titre de la dette pour un montant de 54,4 MMDH, dont 52,2 MMDH au titre de la dette intérieure, s'est traduit par un besoin de financement brut de 58,7 MMDH,

précise le ministère dans un document sur la SCRT du mois de mars 2023.

Le niveau des amortissements résulte de la concentration des émissions, à la fin de l'année 2022 et le début de 2023, sur les maturités à court terme, en raison de la concentration de la demande des investisseurs sur ces maturités dans un contexte d'anticipations haussières des taux d'intérêt, explique le ministère.

Les financements mobilisés se sont élevés à 126,2 MMDH, dont 96,8 MMDH sur

le marché intérieur et 25,8 MMDH sur le marché financier international.

L'excédent des ressources mobilisées a permis de constituer "un matelas" pour préparer la couverture, au titre des prochains mois, des tombées importantes de la dette du Trésor issues des émissions à court terme susvisées, rapporte la MAP.

Ce matelas, poursuit le ministère, s'inscrit dans le cadre de "la gestion proactive de la dette" dans l'objectif de réduire le risque de refinancement et d'éviter d'exercer une

pression sur le marché domestique de la dette. L'excédent de trésorerie fait l'objet d'opérations de placement dans le cadre de la gestion active de la trésorerie afin d'optimiser le coût de financement de l'Etat.

La SCRT est le document statistique qui présente, au nom du ministère de l'Economie et des Finances, les résultats de l'exécution des prévisions de la loi de Finances avec une comparaison par rapport aux réalisations de la même période de l'année précédente.

*Journée mondiale du livre et du droit d'auteur*

## Entre les Marocains et la lecture, le divorce est-il consommé ?

"La lecture agrandit l'âme", dit Voltaire. Mais les lecteurs, eux, diminuent comme une peau de chagrin. En témoignent les statistiques officielles qui montrent que les Marocains consacrent à peine une cinquantaine d'heures par an à la lecture.

Cela fait de longues années qu'éditeurs, intellectuels et institutionnels tirent la sonnette d'alarme: les Marocains lisent très peu. Et cette "crise" de lecture s'aggrave d'une année à l'autre, malgré les efforts déployés par les pouvoirs publics et quelques initiatives, isolées et éphémères, de la société civile.

Alors que le monde célèbre, le 23 avril, la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, les mêmes questionnements reviennent à l'ordre du jour concernant les causes de cette brouille qui s'enracine entre les Marocains et le livre: est-ce la faute à l'absence d'une volonté politique et d'une stratégie publique structurée, à la détérioration du pouvoir d'achat ou bien au désamour du livre, notamment parmi les jeunes attirés par les sirènes de la technologie? Crise de lecture ou de culture?

Nadia Essalmi, directrice de la maison d'édition Yomad spécialisée dans la littérature jeunesse et présidente de l'association "Littératures itinérantes", estime qu'"on a une fausse idée de ce qu'on appelle une crise de lecture".

"Pour moi, la grande crise c'est qu'on ne fait presque rien pour inciter les gens à lire", martèle-t-elle dans une déclaration à la MAP.

Elle évoque, à ce propos, l'événement "Littératures itinérantes" dont elle est l'initiatrice et qui vise à rapprocher le livre des lecteurs en organisant des rencontres avec les écrivains. Pour sa 4<sup>ème</sup> édition tenue à Fès en 2022, cette caravane de lecture a rassemblé une quarantaine d'auteurs de 14 pays.

"En lançant l'événement, on ne s'attendait pas à avoir un tel succès: en deux heures, on a réussi à réunir près de 10.000 personnes à distance! C'est la preuve que pour créer le changement, il faut emmener le livre vers les gens et pas l'inverse", raisonne-t-elle.



Abdelhak Najib, écrivain, journaliste et éditeur, n'est pas du même avis. Orion, la maison d'édition qu'il dirige, a organisé en 2020 une campagne d'encouragement de la lecture avec l'objectif de distribuer quelque 25.000 livres dans le milieu scolaire. "Cet objectif n'a pas été atteint parce que, imaginez, certains directeurs d'écoles ne voulaient simplement pas des livres qu'on leur offrait à titre gracieux pour que les élèves prennent goût à la lecture pendant la période du confinement. Un bonhomme a même eu la finesse de me dire que je serais mieux inspiré d'apporter des sandwichs à la place des bouquins!", raconte-t-il.

"Ce genre de réflexes atteste de l'absence d'une culture de la lecture chez une grande partie de nos concitoyens. Le livre est absent des habitudes et du quotidien des Marocains", relève M. Najib, pointant du doigt "les politiques culturelles et médiatiques qui donnent une place de choix aux séries télévisées, aux spectacles et autres émissions de divertissement et se soucient peu du livre".

### Mettre l'outil technologique au service du livre

Si elle est en perte de vitesse chez les adultes, la lecture est une pratique qui sem-

ble complètement étrangère aux jeunes. Un rapport publié en juin 2019 par le Conseil économique, social et environnemental sur "Promouvoir la lecture, urgence et nécessité" révèle que "moins de 3% des enfants de 7 à 14 ans pratiquent la lecture, alors qu'ils passent en moyenne trois heures par jour à regarder la télévision" et que "38% des écoliers marocains possèdent quelques ressources de lecture chez eux, contre 61% qui n'en possèdent guère".

Pour Abdelhak Najib, "les réseaux sociaux, Netflix et consorts ont installé un mode de consommation de la culture (fast culture) qui privilégie la rapidité, la superficialité voire la médiocrité à tout ce qui incite à la réflexion et au débat d'idées".

Et si on faisait d'Internet une partie de la solution et non du problème? C'est l'idée avancée par Nadia Essalmi qui trouve plus pratique de commencer par initier les jeunes à la lecture en ligne pour les aider à "briser la glace" avec le livre.

"Si un enfant ou un ado désire lire un texte sur son smartphone, alors tant mieux. L'essentiel c'est qu'il franchisse le pas. La magie ne tardera pas à opérer: un jour ou l'autre il ira de son propre chef vers le livre en papier. Pour moi, le livre imprimé et celui digital se complètent, l'un ne doit pas bannir l'autre", soutient-elle.

### Pour un environnement socio-économique ami du livre

Netflix, Youtube, Instagram, Facebook, TikTok... Devant la prolifération des distractions, gratuites et à bout de clic, difficile de résister à la tentation! L'environnement joue un rôle primordial pour extirper l'individu de ce tourbillon technologique qui le happe au quotidien et le ramener vers le livre, nourriture de l'esprit et source de richesse et d'apaisement.

Les bibliothèques publiques et de quartier sont, à cet égard, un excellent moyen de rendre le livre plus visible dans l'espace public et de le rapprocher des différentes catégories sociales, notamment celles qui ne peuvent s'offrir un tel "luxe", comme le préconise Nadia Essalmi. "Malheureusement, ces structures sont rares et quand elles existent, elles sont tellement moroses et anarchiques qu'elles ne donnent pas envie d'y mettre les pieds. Une bibliothèque, ce n'est pas un cimetière où des livres sont disposés dans des rayons et abandonnés à leur sort, mais c'est un lieu de vie et d'épanouissement qui est censé être géré par un professionnel, en l'occurrence un bibliothécaire", fustige-t-elle.

L'environnement économique est un autre facteur à prendre en considération, selon Abdelhak Najib qui plaide pour "la mise en place d'une industrie du livre en bonne et due forme pour en faire un secteur rentable, avec une chaîne de production et de distribution bien maîtrisée, un véritable marché et une protection effective des droits d'auteur face au plagiat et au piratage".

Enrichissant, attachant et accessible à tout moment... Le livre est l'une des meilleures inventions de l'Homme. Ouvrir un livre, c'est ouvrir grands son cœur et son esprit à d'autres expériences de la vie et d'autres visions du monde. Alors, lisons et laissons-nous emporter par la magie du livre, comme Victor Hugo l'a si bien décrite: "La lumière est dans le livre. Ouvrez le livre tout grand. Laissez-le rayonner, laissez-le faire".

Par Meriem Rkiouak (MAP)

## Renforcement du catalogue des bibliothèques et médiathèques publiques avec plus de 328.000 livres électroniques

Le ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication Département de la culture, a indiqué qu'il poursuivait ses efforts soutenus pour renforcer les services technologiques et numériques dans les bibliothèques publiques en s'abonnant à une nouvelle bibliothèque numérique qui permet de télécharger et de lire 328.480 livres électroniques dans divers domaines de la connaissance.

Dans un communiqué diffusé à l'occasion de la Journée mondiale du livre (23 avril) et de la Journée nationale de la lecture (10 mai), le ministère précise que cette étape constitue une opportunité pour proposer des contenus numériques sans cesse renouvelés et en phase

avec les besoins des lecteurs, tout en promouvant la lecture et en démocratisant l'accès aux livres.

Le ministère vise, à travers ce nouveau service, à étoffer le catalogue des bibliothèques publiques, à étendre l'accès de la bibliothèque numérique au plus grand nombre possible de bibliothèques et à fournir environ 9.979 comptes au profit de leurs adhérents pour accéder à la plateforme, télécharger des livres gratuitement et obtenir des informations de manière instantanée et avec un minimum d'effort, précise-t-on.

Selon le ministère, cette nouvelle plateforme se distingue par son contenu numérique

arabe riche, puisqu'elle comprend plus de 20.600 titres en langue arabe, soulignant qu'il s'agit d'une expérience numérique originale qui reflète les efforts déployés par les maisons d'édition marocaines et arabes pour suivre le rythme de l'évolution technologique, tout en permettant d'ouvrir de nouveaux horizons au livre culturel marocain en particulier, en diffusant les textes de création et de réflexion des auteurs marocains sur une large zone géographique.

La bibliothèque numérique constitue également un «programme culturel riche et prometteur», qui comprend 141.500 livres électroniques en français, 58.400 en anglais et

8.000 titres dans d'autres langues étrangères. C'est également l'occasion de consulter un stock diversifié de productions littéraires marocaines et internationales qui dépasse les 100.000 titres, auxquels s'ajoutent environ 60.000 livres pour enfants et jeunes adultes à même de satisfaire leur curiosité culturelle et stimuler leur imagination.

Pour consulter le répertoire de cette bibliothèque numérique et bénéficier de ses services, il suffit de contacter les bibliothèques publiques des différentes régions du Royaume pour obtenir un compte spécial permettant l'accès à la plateforme, conclut la même source.

# “Déserts” de Faouzi Bensaidi dans la “Quinzaine des cinéastes” à Cannes

Le long-métrage "Déserts" du réalisateur marocain Faouzi Bensaidi figure dans la 55ème sélection de la "Quinzaine des cinéastes" du Festival de Cannes, prévu du 16 au 21 mai.

"Déserts", sélectionné aux côtés de 19 autres films, raconte l'histoire de Mehdi et Hamid, des amis proches qui travaillent pour une agence de recouvrement, voyageant ensemble dans le sud du Maroc en utilisant leur vieille voiture et en partageant des chambres doubles dans des hôtels peu confortables.

Le film (128 min) comprend les acteurs Fehd Benchemsi, Abdelhadi Talbi, Hajar Graija et Rabii Benjhaile. Quant à la production, elle est déléguée à Barney Production.

Metteur en scène de théâtre et acteur, Faouzi Bensaidi réalise en 1997 son premier court-métrage multiprimé, *La Falaise*. Puis il coécrit *Loin* avec André Téchiné. En 2000, il réalise deux courts-métrages : *Le Mur*, primé à la Quinzaine des Réalisateurs et *Trajets*, primé à la Mostra de Venise. Son premier long-métrage, *Mille Mois*, reçoit les prix *Le Premier Regard* et *De la Jeunesse à Un Certain Regard*. Suivront *WWW - What a Wonderful World* (Venice Days), *Mort à vendre*, *Prix Art et Essai* à la Berlinale et *Volubilis* (Venice Days).

La "Quinzaine des cinéastes" est une sélection parallèle du Festival de Cannes qui a pour vocation de faire découvrir un

large spectre de films, afin de mettre en valeur les pratiques les plus singulières et visionnaires du cinéma contemporain. Elle présente un mélange de films de différents genres, tant des longs que des courts métrages, provenant de divers pays.

Créée en 1969 par la Société des réalisatrices et réalisateurs de films (SRF), la "Quinzaine des cinéastes" accueille chaque année depuis 2002 la cérémonie de remise du Carrosse d'Or. Ce prix, at-

tribué par la SRF, rend hommage au cinéaste qui a marqué l'histoire du cinéma, par son audace, son exigence et son intranquillité dans la mise en scène.

Le Maroc est également représenté au Festival de Cannes par les longs-métrages "Kadib Abyad" (La mère de tous les mensonges) de la réalisatrice Asmae El Moudir et "Les Meutes" de Kamal Lazraq qui ont été sélectionnés dans la catégorie "un certain regard".



## Bouillon de culture

### Exposition

Abla Ababou Galerie de Rabat accueille, du 06 mai au 06 juin 2023, l'exposition individuelle "The Forest Inside Me" d'Ilias Selfati.

Prenant le monde comme "une immense source d'inspiration", avec un net penchant pour la forêt et ses habitants, l'artiste nous entraîne dans "un monde grouillant de vie", au fil d'une exposition où domine le dessin, lit-on dans un communiqué des organisateurs.

Le vernissage de l'exposition, prévu le 05 mai 2023, donnera l'occasion aux passionnés d'art de découvrir le talent d'Ilias Selfati, souligne la même source. "The Forest Inside Me" est une exposition qui pousse le visiteur à s'interroger sur "la part de rêve et celle du réel". En effet, on y observe "d'étranges insectes côtoyant des chevaux, des cerfs et même un mouton chaussé de bottes".

"Ilias aura beau figer ses créatures sur d'anciennes cartes géographiques, elles occupent tout l'espace, prêtes à s'échapper vers d'autres horizons", indique le communiqué.

Dans l'exposition d'Ilias, le dessin domine et "la violence côtoie le rêve et la tendresse", plongeant le visiteur dans "la forêt intérieure de l'artiste", où passion rime avec action, poursuit-on. Créant une véritable promenade poétique où défilent les matières et les techniques, "l'artiste multidisciplinaire Ilias Selfati peint, photographie, dessine et sculpte".

Revenant sur sa première rencontre avec Ilias à Paris, il y a plus de 20 ans, l'artiste, professeur et chercheur à l'école des beaux-arts de Madrid, Javier Lozano, a fait savoir que le travail d'Ilias n'a eu de cesse de le surprendre et de l'enchanter. "Cette exposition s'est imposée d'elle-même", a-t-il ajouté.

# Participation du Maroc au Festival du cinéma "Les Teranga" à Dakar

La 4<sup>ème</sup> édition du Festival du cinéma "Les Teranga" se déroulera du 27 au 29 avril à la capitale sénégalaise Dakar, a-t-on indiqué auprès des organisateurs de cet événement qui avait lors de la précédente édition choisi le Maroc comme invité d'honneur.

Le festival, qui aura lieu au Grand Théâtre national Doudou Ndiaye Coumba Rose de Dakar, avec pour thème cette année "Le Streaming", a pour objectif de célébrer et faire connaître dans leur propre pays et dans le monde ces héros que sont les acteurs et techniciens du cinéma et de l'audiovisuel africain.

Né de l'initiative de l'Association Cinéma 221 dont les membres fondateurs sont des professionnels du cinéma sénégalais, ce festival récompense les talents du continent et de la diaspora. Cet événement est aussi un outil d'intégration africaine, de promotion de la destination Sénégal, de professionnalisation du secteur, et il aspire à figurer parmi les rencon-

tres majeures du continent.

Le Maroc participera aux sélections officielles de ce 4<sup>ème</sup> Festival aux côtés du Sénégal, du Burkina Faso, du Mali, du Bénin, entre autres, avec le film «L'Esclave» ou "The Slave" du réalisateur Abdelilah El Jaouhary (sélection long-métrage fiction) et avec le court-métrage "The Driver" de Mehdi Ayouché.

Le long-métrage d'Abdelilah El Jaouhary traite du rapport au travail, de la place dominante qu'il prend dans l'existence individuelle et collective des personnes et des sociétés. Le film évoque aussi la hiérarchie, le capitalisme, la lutte des classes, la déshumanisation, l'asservissement au travail : autant d'axes racontés autour d'une histoire non moins intrigante à propos de «l'esclavagisme» moderne.

A noter que le jury de la sélection officielle long-métrage, qui sera présidé par le réalisateur sénégalais Mansour Soura Wade, comprend parmi ses membres l'actrice marocaine Latifa Ahrare, selon les

organisateur.

Quant au jury du court-métrage, il sera présidé par la réalisatrice et productrice centrafricaine Pauline Sylviane Gboulo Mba-pondo, déléguée générale du Festival de Bangui.

Lors de la 3<sup>ème</sup> édition du Festival "Les Teranga", tenue sous le

thème "Prendre sa place de femme par le cinéma", le long-métrage "Annato" de la réalisatrice marocaine Fatima Boubekdi a remporté le Grand Prix du Président de la République.

Lors de cette édition, le Maroc a rafilé plusieurs prix dans les catégories long-métrage et documen-

taire. Ainsi, "Indigo" de la réalisatrice Selma Bergach a remporté le prix du meilleur film de long-métrage, alors que Meriem Addou a décroché le 1<sup>er</sup> prix documentaire pour son film "Femmes suspendues". Le deuxième prix de la catégorie documentaire est revenu au "Ballon de sable".



FIDUCIAIRE CAFMA  
RUE TRIPOLI N° 26 ALI  
CHEIKH  
TEL: 05.36.33.24.64  
- NADOR -  
CONSTITUTION

Aux termes d'un acte S.S.P en date du 27 Mars 2023, il a été établi à Nador les statuts d'une SARL, à caractéristiques suivantes :  
DENOMINATION :  
- STE ABRA-POR - SARL A.U  
OBJET : IMPORT EXPORT (Commerce de gros non spécialisé).  
SIEGE SOCIAL: QUARTIER AIT AISSA NADOR DUREE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : fixé à 100.000,00 DH, divisé en 1000 parts sociales de 100 (Cent) dhs chacune.  
GERANCE : - M.SOUFIAN ABRAYMI CIN S735752  
DEPOT LEGAL : le 19/04/2023 sous le numéro 5710 au Tribunal de première Instance de NADOR.  
N° 2891/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
DE GUELMIM  
OUED NOUN  
PROVINCE  
DE GUELMIM  
COMMUNE  
DE BOUZAKARNE

En vertu de l'arrêté du gouverneur de la Province de GUELMIM N°03/2023 du 20 Avril 2023, il sera procédé au niveau de la commune de Bouzakarne, à partir de 23 Mai 2023 pour une durée de vingt (20) jours, l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de construction d'un abattoir au niveau de la commune de Bouzakarne, le dossier sera déposé au siège de la commune de Bouzakarne durant la période de l'enquête publique.  
N° 2892/PA

AVIS D'ENQUETE  
PUBLIQUE

Suite à l'arrêté Gubernatorial N°22/2023 du 20 Avril 2023, émanant de la Province de Fahs Anjra, il est annoncé au public qu'une enquête publique sera ouverte en date du 12 Mai 2023, pendant 15 jours, à la Commune Kasr Al Majaz, Caïdat Kasr Al Majaz, Cercle Anjra, Province de Fahs Anjra, Région de Tanger Tétouan Al Hoceïma.  
Cette enquête concerne l'étude d'impact sur l'environnement d'un projet de construction et d'exploitation d'une station multiser-vices. Ledit projet est réalisé par la Société AFRIQUA-SOCIETE MAROCAINE DE DISTRIBUTION DE CARBURANTS - SMDC - SA, dont le siège est sis à Rue Ibnou El Ouennane, Ain Sebda, Casablanca, Tel : 06 60 99 03 70.

Les documents légaux de l'ouverture de l'enquête publique sont déposés et consultables à la Commune Kasr Al Majaz, Caïdat Kasr Al Majaz, Cercle Anjra, Province de Fahs Anjra, Région de Tanger Tétouan Al Hoceïma.

Cet avis d'enquête publique est fait selon les prescriptions du décret 2-04-564 du 5 Qadda 1429 (4 Novembre 2008) fixant les modalités d'organisation et de déroulement des enquêtes publiques relatifs aux pro-

jets d'impact environnemental (publiés au B.O. N° 5684 du 20 Novembre 2008).

N° 2893/PA

ITISSALAT AL-MAGHRIB  
DIRECTION REGIONALE  
D'AGADIR  
AVIS DE  
CONSULTATION

Le Directeur Régional d'Issalat Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Jeudi 11 Mai 2023 à 16 heures dernier délai, au bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan ler, les offres relatives à :  
Consultation Ouverte N°25/DRA/2023(PR60426) « Travaux de construction, entretien, aménagement et mise à niveau des bâtiments relevant de la DR Agadir »  
• Lot n°1 : DC Agadir  
• Lot n°2 : DC Taroelant  
• Lot n°3 : DC Guelmim  
• Lot n°4 : DC Laayoune

Les conditions de soumission ainsi que les modalités de participation sont consignées dans le cahier des charges. Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale /Division Administrative et Financière/Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan Ter Agadir.  
Tél : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.  
L'examen des offres administratives et techniques en séance non publique.

Les soumissionnaires retenus seront invités, par écrit pour assister à l'ouverture des plis financiers, en séance publique.  
N° 2894/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION  
DRAA-TAFILALET  
PROVINCE  
D'ERRACHIDIA  
CERCLE DE RISSANI  
CAIDAT DE RISSANI  
Commune D'ES-SEFALAT  
N° 34-21  
AVIS DE LA  
CONSULTATION  
ARCHITECTURALE  
N° 01/2023.

Le mardi 23 mai 2023 à 11h00, il sera procédé, dans le bureau de Monsieur le président de la commune d'es-sefalat à l'ouverture des plis des architectes relatifs à la consultation architecturale pour :  
ETUDES ARCHITECTURALES ET SUIVI DE CONSTRUCTION DU SIEGE COMMUNAL A RISSANI CENTRE.

Le dossier de consultation architecturale peut être retiré au Service des marchés publics de la commune d'es-sefalat pendant les heures du travail, il peut être également téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
Le budget prévisionnel maximum, hors taxes, pour l'exécution des travaux à réaliser est de : 41 112 352,00

• 3 900 000,00 dhs HT (trois millions neuf cent mille Dirhams hors taxe).  
• Le contenu ainsi que la présentation et le dépôt des dossiers des architectes doivent être conformes aux dispositions des articles :

100,101 et 102 du décret n°2-12-349 du 8 jomada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les architectes peuvent :  
• Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre de la commune d'es-sefalat à rissani.

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.

• Soit les remettre au président du jury de la consultation architecturale au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Il est prévu une visite des lieux obligatoire le 08/05/2023 à 10h30mn. Le lieu de rencontre est : siège de la commune d'es-sefalat en face à la place marche verte, boulevard Hassan II, Rissani centre.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 7 du règlement de la consultation architecturale.

N° 2895/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE  
DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION  
CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE SETTAT  
COMMUNE DE BEN  
AHMED  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
02/BAH/2023

Le 23/05/2023 à 11 heures, il sera procédé, dans la salle des réunions de la Commune de Ben Ahmed à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix pour Travaux d'Aménagement des Voiries au niveau de la Ville de Ben Ahmed

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du Service des Travaux Communaux et des Marchés à la Commune de Ben Ahmed, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 40 000,00 dhs (Quarante Mille Dirhams)  
L'estimation des coûts des prestations est fixée à la somme de 2 098 659,00dhs (Deux Million Six Cent Vingt Huit Mille Six Cent Cinquante Neuf Dirhams)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du Décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Service des Travaux Communaux et des Marchés à la Commune de Ben Ahmed.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

- Soit déposer leurs plis par voie électronique ;  
La visite des lieux sera le 11/05/2023 à 11 heures

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

N° 2896/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA-SETTAT  
PROVINCE DE CASABLANCA  
COMMUNE DE LAATATRA  
DIRECTION DES SERVICES

السلطنة المغربية  
وزارة الداخلية  
والمناطق والرياسة  
الولاية المغربية - الدار البيضاء  
المدينة الجديدة - الدار البيضاء

Académie Régionale de l'Éducation et de la Formation  
De la Région de Rabat-Saïa-Kénitra  
Direction provinciale de Kénitra

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS  
SEANCE PUBLIQUE

Le jeudi 11 Mai 2023 à 10h00 du matin, il sera procédé dans la salle de réunion de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale et du sport de Kénitra, sise à rue Abdelaziz Bouteflika/Mimosa - Kénitra, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix suivants :

N° de l'appel d'offres	Objet	Heures d'ouverture des plis	Estimation en DHS TTC
15/DPK/2023	Etudes techniques et suivi des travaux d'aménagement des espaces d'information et d'aide à l'orientation des établissements relevant des communes : Kénitra, Elmagrane, Maana, Ouled Siam, Benmansour, Souk Tadjilgharb, Arbaou, Lalla Mimosa. Province de Kénitra en lot unique	10h00min	84000,00 dh TTC (quatre-vingt-quatre mille dirhams TTC).

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du siège de la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale et du sport de Kénitra/Service des Affaires Administratives et Financières (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatifs aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale du ministère de l'Éducation Nationale et du sport de Kénitra service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés).  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de l'Éducation Nationale de Kénitra -service des affaires administratives et financières (Bureau des marchés) ;  
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture de plis ;  
Soit soumissionner électroniquement conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° : 1982-21 du 09 jomada 1 1443 (14 décembre 2021).  
Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 56 du Règlement de la consultation.

N° 2899/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA DE LA REGION DE CASABLANCA SETTAT  
PROVINCE DE SIDI BENOUR  
CERCLE DE SIDI BENOUR  
CAIDAT DE BOUHAME  
COMMUNE DE LAATATRA  
DIRECTION DES SERVICES

DIVISION DES AFFAIRES JURIDIQUES, FINANCIERES ET ADMINISTRATIVES  
SERVICE DE FINANCES, DE COMPTABILITE, DU BUDGET ET DES MARCHES PUBLICS

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° : 01/2023/CL

Le Mercredi 31/05/2023 à 11h00, il sera procédé dans le bureau de M. le Président de la commune de LAATATRA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert n° : 01/2023/CL ayant pour objet :  
TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE 02 RESERVOIRS D'EAU POTABLE DE 30 M³  
AUX DOUARS : ZAKRA ET COOPERATIVE EL MASSIRA A LA COMMUNE DE LAATATRA

Le dossier d'appel d'offres, peut être retiré auprès du Service de finances, de comptabilité, du budget et des marchés publics de la commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : DOUZE MILLE Dirhams, Zéro Cts (12.000,00 DH).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
Six cent vingt mille trois cent quatre-vingt-deux Dirhams, Zéro Cts (620.382,00 DH).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jomada 1 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service de finances, de comptabilité, du budget et des marchés publics de la commune de LAATATRA ;  
- Soit envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au service précité ;  
- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;  
- Soit les déposer par voie électronique via le portail marocain des marchés publics ([www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)), conformément aux stipulations de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21 du Jomada 1 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties prévisionnelles.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation :  
- Pour les concurrents non installés au Maroc : Ils doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article n° 10 du règlement de consultation.  
- Pour les concurrents installés au Maroc : Il est exigé la production des certificats de qualification et de classification ou des copies certifiées conformes aux originaux comme suit :

Secteur	Qualification	Classe
A : Construction	A6 : Travaux de construction des réservoirs courants en béton armé de capacité inférieure ou égale à 100 m³	Classe 5

N° 2890/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SALE KENTRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 48/INV/DPSS/2023**

Le jeudi 18 mai 2023 à partir de 10heures 00min (10h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, comme suit:

N° AO	Objet	Estimation du coût des prestations	Heure d'ouverture des plis
48/INV/DPSS/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA VILLE DE SIDI SLIMANE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	24 000.00 dhs TTC (vingt quatre mille dirhams, 00 centimes TTC)	A partir de dix heures 00 min (10h 00min)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2852/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SALE KENTRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 49/INV/DPSS/2023**

Le jeudi 18 mai 2023 à partir de 10heures 20min (10h20min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, comme suit:

N° AO	Objet	Estimation du coût des prestations	Heure d'ouverture des plis
49/INV/DPSS/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SALLES DE CLASSE EN PREFABRIQUE A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	72 000.00 dhs TTC (soixante douze mille dirhams, 00 centimes TTC)	A partir de dix heures 20 min (10h 20min)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2853/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SALE KENTRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 51/INV/DPSS/2023**

Le jeudi 18 mai 2023 à partir de 11heures 00min (11h00min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, comme suit:

N° AO	Objet	Estimation du coût des prestations	Heure d'ouverture des plis
51/INV/DPSS/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BLOCS SANITAIRES DANS LES ETABLISSEMENTS PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	14 400.00 dhs TTC (quatorze mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)	A partir de onze heures 00 min (11h 00min)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2855/PA



**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Éducation Nationale  
de l'Enseignement Supérieur et des Sports  
ACADEMIE REGIONALE DE L'EDUCATION ET DE LA FORMATION  
REGION RABAT SALE KENTRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE SIDI SLIMANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 50/INV/DPSS/2023**

Le jeudi 18 mai 2023 à partir de 10heures 40min (10h40min) du matin, il sera procédé dans la salle des réunions au siège de la direction provinciale sise à : Avenue Hassan II à Sidi Slimane, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour : **CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DANS LES ECOLES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE**, comme suit:

N° AO	Objet	Estimation du coût des prestations	Heure d'ouverture des plis
50/INV/DPSS/2023	CONTROLE TECHNIQUE ET SUIVI RELATIFS AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES BUREAUX ADMINISTRATIFS DANS LES ECOLES PRIMAIRES A LA PROVINCE DE SIDI SLIMANE	14 400.00 dhs TTC (quatorze mille quatre cent dirhams, 00 centimes TTC)	A partir de dix heures 40 min (10h 40min)

Les dossiers d'appels d'offres peuvent être retirés du siège de la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives, financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine (Bureau des Marchés). Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du Décret N° : 2.12.349 du 20 Mars 2013 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent:

-Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit déposer contre récépissé leurs plis à la Direction Provinciale de Sidi Slimane service des affaires administratives et financières, des constructions, d'équipement et du patrimoine.

-Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

-Soit les transmettre par voie électronique au maître d'ouvrage, à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du Règlement de la consultation.

N° 2854/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enfance et des Sports  
Académie régionale d'Éducation et de Formation marocaine  
Direction provinciale d'El Kelaa des Sraghinas

**Avis d'appels d'offres ouverts sur offres des prix n°: 06/KS/2023**

Le 25/05/2023 à 10 H, il sera procédé dans la salle de réunions site au siège de la Direction provinciale, 80 YOUSSEF BEN TACHFINE, Route de BENI MELLAL, EL KELAA DES SRAGHINAS à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix : N° 06/KS/2023 pour :

Objet : Prestation de restauration au profit des cantines scolaires des lycées collégiels et qualifiants relevant de la direction provinciale d'El Kelaa des Sraghinas en deux lots

Le cautionnement provisoire et l'estimation des coûts des prestations (TTC) établis par le maître d'ouvrage sont fixés comme suit :

LOT N°	Cautionnement provisoire en dirhams		Estimation des prestations en dirhams	
	En chiffre	En lettre	En chiffre	En lettre
01	60 000,00	Soixante mille dirhams	3 762 000,00	Trois million sept cent soixante deux mille dirhams.
02	60 000,00	Soixante mille dirhams	3 861 000,00	Trois million huit cent soixante et un mille dirhams.

Le dossier des appels d'offres peut être retiré auprès du bureau des marchés ou service des affaires administratives et financières à la Direction Provinciale d'El Kelaa des Sraghinas, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de publics de l'Etat « www.marchespublics.gov.ma ».

La présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents se feront exclusivement par voie électronique conformément à l'arrêté de la Ministre de l'Économie et des finances N°1982-21 du 14 décembre 2021.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N° 06 du règlement de la consultation.

N° 2856/PA

ROYAUME DU MAROC  
FONDATION DE LA MOSQUEE  
HASSAN II DE CASABLANCA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT PUBLIC N°11/2023/DCR/OT**

Le Jeudi 18 Mai 2023 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant les travaux de parachèvement de l'aménagement et de la maintenance tous corps d'état des salles des ablutions à la Mosquée Hassan II de Casablanca.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessous, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma, et à partir de l'adresse électronique : www.fmh2.ma.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Soixante Dix Mille (70.000,00 DH) Dirhams.

Le montant de l'estimation des prestations est de Quatre Millions Cinq Cent Mille Neuf Cent Soixante-Six (4.500.966,00) Dirhams.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 4, 9, 10, et 11 du règlement de la consultation du présent appel d'offres.

Le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent, pour le présent appel d'offres, obligatoirement par voie électronique, via le portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Il est prévu une visite des lieux le Mardi 09 Mai 2023 à 10 heures.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

Les concurrents installés au Maroc doivent produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification, qui tient lieu de dossier technique, selon le tableau suivant :

Secteur	Classe	Qualifications exigées
A	3	A,5

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe 2 du chapitre B de l'article 25 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle.

N° 2857/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE DE TAROUJANNI  
CERCLE OULED BERRIL  
CAIDAT EL PAID  
CP. ARAZANE

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**

Le 23/05/2023, il sera procédé, à la Commune ARAZANE l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

N° AO	Heure d'ouverture des plis	Objet	estimation	caution	pièces justificatives
02/2023	A 10 H	AMÉNAGEMENT ET ENTRETIEN DU RESEAU D'EAU POTABLE ET STATION DE REFOULEMENT AU DOUAR AIT SLIMAN COMMUNE ARAZANE	19850,00 cent quatre-vingt-huit mille neuf cent soixante dirhams	10000,00 Dix mille dirhams	Article 9 du règlement de consultation
03/2023	A 11 H	TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE SANITAIRES AU SOUK HEBDOMADAIRE COMMUNE ARAZANE	201542,00 deux cent un mille six cent quarante deux dirhams	5000,00 DHS cinq mille dirhams	Article 9 du règlement de consultation
04/2023	A 12 H	TRAVAUX DE RENFORCEMENT DU SYSTEME D'EAU POTABLE AU CENTRE ARAZANE COMMUNE ARAZANE	440620,00 Quatre cent quarante-deux mille six cent vingt dirhams	20000,00 Vingt mille Dirhams	voir C qualification CI classe 5

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du service des marchés au siège de la commune territoriale de ARAZANE, province de Taroudannt, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit soumissionner électroniquement via la plate forme des marchés publics.
- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des marchés au siège de la commune territoriale de ARAZANE ;
- Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

N° 2859/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PROVINCE D'ESSAOUIRA  
DIA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°25/2023/GDE/INDH**

Le 06/05/2023 à 10h00, il sera procédé, dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix, pour :

- ACHAT DE MANUEL ET FOURNITURE SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLES/2023 :
- Lot n° 1 : ACHAT DE MANUEL SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE MILIEU URBAIN RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA (PACHALK ESSAOUIRA, PACHALK TANANAK, PACHALK AIT SBOUD, PACHALK TALAKET, PACHALK HACHANE) DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLE
  - Lot n° 2 : ACHAT DE MANUEL ET FOURNITURE SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE MILIEU RURAL RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA (CERCLE HACHANE) DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLE
  - Lot n° 3 : ACHAT DE MANUEL ET FOURNITURE SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE MILIEU RURAL RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA (CERCLE ESSAOUIRA) DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLE
  - Lot n° 4 : ACHAT DE MANUEL ET FOURNITURE SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE MILIEU RURAL RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA (CERCLE AIT SAOUD) DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLE
  - Lot n° 5 : ACHAT DE MANUEL ET FOURNITURE SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE MILIEU RURAL RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA (CERCLE TANANAK) DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLE
  - Lot n° 6 : ACHAT DE MANUEL ET FOURNITURE SCOLAIRE AU PROFIT DES ÉLÈVES DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES - COLLÈGES RURAUX - RELEVANT DE LA PROVINCE D'ESSAOUIRA DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE ROYALE D'UN MILLION DE CARTABLE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la division des affaires administratives de la province, il peut être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le montant du cautionnement provisoire est :

- pour le lot n° 1 :	15.000,00	Treize Mille dirhams(s)
- pour le lot n° 2 :	30.000,00	Trente Mille dirhams(s)
- pour le lot n° 3 :	30.000,00	Trente Mille dirhams(s)
- pour le lot n° 4 :	15.000,00	Treize Mille dirhams(s)
- pour le lot n° 5 :	30.000,00	Trente Mille dirhams(s)
- pour le lot n° 6 :	30.000,00	Trente Mille dirhams(s)

L'estimation des coûts des prestations est fixée comme suit :

- Lot 1 : l'estimation des coûts des prestations est : Cinq cent cinquante-neuf mille quatre-vingt-sept Dirhams et 50cs (597 000,50)
- Lot 2 : l'estimation des coûts des prestations est : Un million quatre-vingt-neuf mille huit cent soixante-cinq Dirhams et 50cs (1 091 865,50)
- Lot 3 : l'estimation des coûts des prestations est : Un million cent trente mille huit cent trente-trois Dirhams (1 130 813,00)
- Lot 4 : l'estimation des coûts des prestations est : Cinq cent cinquante-sept mille treize cent quatre-vingt Dirhams 18 Cs (577 314,18)
- Lot 5 : l'estimation des coûts des prestations est : Un million trois cent quatre-vingt-trente Dirhams (1 034 224,96)
- Lot 6 : l'estimation des coûts des prestations est : Deux million deux cent cinquante-quatre mille sept cent quatre-vingt Dirhams (2 254 786,24)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents doivent :  
- Déposer sous format électronique au portail de marchés publics, en application de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 Joumada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires. 007106 du 7 juillet 2022.

Les échéanciers, prospectus, notices ou autres documents techniques exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le bureau du secrétariat général de la province d'Essaouira, division des affaires administratives avant le 05/05/2023 à 16h00 (Heure limite pour le dépôt des prospectus ou autres).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2858/PA

**KOJO BAKERY SARL AU**  
Constitution

Suivant acte sous-seing privé en date du 17 Mars 2023 à Casablanca, il a été constitué une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes:

- Dénomination : KOJO BAKERY SARL AU
- Siège social : 265, Bd Zerkouni, Etage 9, n° : 92, Casablanca
- Objet social :  
- Achat et vente de produits alimentaires, Production de farines et autres produits, Boulangerie et Pâtisserie industrielle et Panification industrielle;
- Import et export liés à ces opérations.
- Capital : DIX MILLE (10 000,00) Dirhams, divisé en 100 parts sociales de 100 dirhams de valeur nominale chacune, intégralement libérées. (100 parts)
- Durée : 99 ans.
- Gérance : Mme BERDAJ Selma, gérante pour une durée illimitée
- Bénéfice : Il est prélevé 5% pour la constitution de la réserve légale, le reste est mis à la disposition des associés.
- Exercice social : Du premier Janvier au trente-et-un Décembre de chaque année.
- Dépôt légal : a été effectué au RC de Casablanca sous le n° 867111 en date du 19 avril 2023.

N° 2860/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
FONDATION DE LA  
MOSQUEE  
HASSAN II  
DE CASABLANCA  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
PUBLIC

N°10/2023/DMOS  
Le Mardi 23 Mai 2023 à 10 heures, il sera procédé, au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert public sur offres de prix concernant la fourniture de moquette pour la salle de prière de la Mosquée Hassan II.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse indiquée ci-dessus, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics et à partir de l'adresse électronique suivante : [www.fmh2.ma](http://www.fmh2.ma).  
Le dossier d'appel d'offres peut être envoyé par voie postale aux concurrents qui le demandent dans les conditions prévues à l'article 19 du règlement fixant les conditions et les formes de passation des marchés de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca ainsi que certaines règles relatives à leur gestion et à leur contrôle tel que disponible sur le site susmentionné.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Quatre Mille (24.000,00 DH) Dirhams. Le montant de l'estimation des prestations est de Un Million Cinq Cent Trente Six Mille Cent Quatre Vingt Douze (1.536.192,00) Dirhams.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

- Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au siège de la Fondation de la Mosquée Hassan II de Casablanca sis au Boulevard Moulay Youssef, Casablanca - Anfa ;
  - Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à l'adresse précitée.
  - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Il est prévu une visite des lieux le Mercredi 10 Mai 2023 à 10 heures.  
La date limite de dépôt des échantillons est fixée pour le Lundi 22 Mai 2023 à 16 heures.
- Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

N° 2861/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION**  
REGION BENI MELLAL KENAFRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOUBRIGA

**AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX**

**Le Jeudi 18 Mai 2023 à partir de 10h de matin :** Il sera procédé au siège de la direction provinciale de Khoubriga, sis à boulevard bni Amir Khoubriga, à l'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres ouverts sur offres de prix selon le programme suivant :

AO N°	Objet	Cautionnement Provisoire en DHS TTC	Estimation des Coûts des Prestations en DHS TTC	Date Et Heure D'ouverture Des Plis
RIEXP/2023/KH	Prestations de gardiennage, de sécurité et de la surveillance au profit des établissements scolaires primaires, secondaires collégiales et qualifiants relevant de la direction provinciale de Khoubriga en lot unique	50 000,00 DHS TTC Cinquante mille dirhams	4 997 580,00 DHS Quatre millions neuf cent quatre vingt dix sept mille cinq cent quatre vingt dix euro (4)	18/05/2023 A 10H00
RIEXP/2023/KH	Prestation de nettoyage au profit de la direction provinciale de Khoubriga et les établissements scolaires secondaires collégiaux, qualifiants, primaires y relevant, en lot unique	65 000,00 DH Soixante cinq mille dirhams	6 389 460,00 DHS Six millions trois cent quatre-vingt-neuf mille quatre cent soixante dix euro (6)	18/05/2023 A 11H00

➤ Le dossier d'appel d'offres peut être retiré soit au Service des Affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de Khoubriga boulevard bni Amir Khoubriga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

➤ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents doivent :**

- Envoyer leurs plis par voie électronique sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation (RC).

N° 2862/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
WILAYA REGION GUELIMD'OUJDA  
PROVINCE DE GUELMIM  
SECRETARIAT GENERAL  
DIVISION DU BUDGET ET MARCHES

**Avis d'appel d'offres ouvert**  
**n° 08/PRDTS/2023**

**Le 22 Mai 2023 à 10h30.** Il sera procédé, à la salle n° 1 au Secrétariat Général de la Province de Guelmim à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix pour :

- Travaux de construction des ouvrages d'arts et du corps de chaussée de la route reliant douar Aberyaz (Commune Amtoudi) et le centre Aday sur une longueur d'environ 9,6 Km ; Province de Guelmim
- Construction du corps de chaussée de la route reliant douar Agni Melloul et douar Aberyaz à la commune d'Amtoudi
- Travaux de construction du corps de chaussée de la route reliant le centre Aday et Douar Ait Iloul du PK 0+000 au PK 0+500 et du PK 3+000 au PK 4+100 sur une longueur d'environ 1,6 Km ; Province de Guelmim
- Travaux de construction du corps de chaussée de la route reliant la RP 1317) et le centre Aday sur une longueur d'environ 0,5 Km ; Province de Guelmim.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à la Division du Budget et Marchés de cette Province, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Trois cent mille Dirhams (300.000,00 DHS).

L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Douze million Sept cent cinquante-trois mille huit cent Cinquante et Un Dirhams et Quarante centimes (12.753.851,40 DHS).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n°2-12-349 relatif aux marchés publics et à l'article 41 de l'arrêté de la ministre de l'économie et des finances n° 1982-21du 9 Joumada I 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les concurrents doivent déposer leurs plis par voie électronique au portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

- Il est exigé la production de la copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère des équipements pour les entreprises installées au Maroc
- Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.
- Le secteur de l'activité concernée, la classe minimale et les qualifications exigées sont les suivants :

Secteur	Qualification exigée	Classe
B	B1, B3, B5	2

N° 2864/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
  
**ACADEMIE REGIONALE D'EDUCATION ET DE FORMATION**  
REGION BENI MELLAL KENAFRA  
DIRECTION PROVINCIALE DE KHOUBRIGA

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX**  
**N°0EXP/2023/KHOUBRIGA**

**Le Jeudi 18 Mai 2023 à 12 H:** Il sera procédé au siège de la direction provinciale de Khoubriga, sis à boulevard bni Amir Khoubriga, à l'ouverture des plis relatifs à : « Achat de denrées alimentaires et ingrédients destinés aux cantines scolaires des établissements primaires relevant de la direction provinciale de Khoubriga, en lot unique.»

**Le Cautionnement provisoire est fixé à :**

MONTANT EN DHS TTC (en chiffre)	MONTANT EN DHS TTC (en lettres)
65 000,00 DHS TTC	SOIXANTE CINQ MILLE DHS TTC

L'estimation des coûts des prestations établies par le Maître d'ouvrage est fixée à la somme de :

MONTANT MINIMAL EN DHS TTC	MONTANT MAXIMAL EN DHS TTC
Cinq millions sept cent et onze mille vingt-huit DHS soixante (5 711 028,60 DHS)	Six millions trois cent quarante cinq mille cinq cent quatre vingt et onze DHS soixante (6 345 591,60 DHS)

➤ Le dossier d'appel d'offres peut être retiré soit au Service des Affaires administratives et financières au sein de la direction provinciale de Khoubriga boulevard bni Amir Khoubriga, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

➤ Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret N° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics.

**Les concurrents doivent :**

- Envoyer leurs plis par voie électronique sur le portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)
- Les pièces justificatives à fournir par les concurrents sont celles prévues par l'article 4 et 5 du règlement de la consultation (RC).

N° 2863/PA

**PERFECT GESTION**  
Conseil fiscal et juridique  
Société:  
MN INTERNATIONAL  
SARL AU SARL AU  
ADDRESS: 10 RUE LI-  
BERTE 3 ETG APPT N°5  
Casablanca  
CAPITAL SOCIAL:  
100 000,00 DHS  
(Cent mille dhs)  
Démission du gérant  
unique et nomination  
d'un cogérant

L'Assemblée générale  
extraordinaire présentement  
réunie le 15/03/2023 dé-  
cide d'accepter la démis-  
sion de Mr. MOUNIR  
NIMZILANE de ces fonc-  
tions de la gérance et la no-  
mination de Mr. MOUNIR  
NIMZILANE ET NID  
OUISSADAN TARIK cogé-  
rant de la société « MN in-  
ternational » S.A.R.L AU «  
pour une durée illimitée.  
Par suite de la présente Dé-  
mission et nomination du  
gérant, les associés de la so-  
ciété « MN international »  
S.A.R.L AU « décident de  
modifier l'article 12 des sta-  
tuts comme suit :

La société est gérée et ad-  
ministrée par Mr. MOU-  
NIR NIMZILANE , de  
nationalité Marocaine, né  
le 18/05/1979 à Rabat, de-  
meurant à 28 AV DES  
LOUPS 59286 ROOST WA-  
RENDIN France Titulaire  
de cin n° AD 86563 OU  
PAR MR NID OUISSA-  
DAN TARIK , de nationali-  
té Marocaine, né le  
20/06/1982 à Casablanca,  
demeurant à BINE LEM-  
DOUNE RUE 11 NR76 Ca-  
sablanca Titulaire de cin n°  
JC346047, les cogérants sont  
nommé pour une durée il-  
limitée, qui engageant la so-  
ciété par la signature  
séparé de Mr. MOUNIR  
NIMZILANE OU, DE MR  
NID OUISSADAN TARIK  
Cette résolution mise aux  
voix est adoptée à l'unani-  
mité.  
-Dépôt légale a été effectuée  
au tribunal de commerce  
de Casablanca sous  
n°867393

N° 2867/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE AL HAOUZ  
CERCLE TOUAMA  
CAIDAT ZERKTEN  
C.T ZERKTEN  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°: 02/2023/BC/CTZ  
Le JEUDI 18 Mai 2023 à 11  
heures, il sera procédé  
dans La salle des réunions  
de la commune Zerkten à  
l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres ouvert  
sur offres de prix concer-  
nant :

DEVIATION D'UN TRON-  
CON DE LIGNE HTA/BT  
POUR LA CONSTRUCTION  
D'UN LYCEE AU  
DOUAR TAMGUINANTE  
A LA COMMUNE TERRI-  
TORIALE ZERKTEN PRO-  
VINCE AL HAOUZ.  
Le dossier d'appel d'offres  
ouvert peut être retiré au  
bureau des marchés de la  
commune. Il peut être éga-  
lement téléchargé à partir  
du portail des marchés pu-  
blics [www.marchespub-  
lics.gov.ma](http://www.marchespub-<br/>lics.gov.ma).

Le cautionnement provi-  
soire est fixé à : 5  
000.000Dhs(Cinq mille dhs.)  
L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée  
à la somme de : cent onze  
mille cent cinquante trois  
dirhams, 10cts (111.153,10  
dhs TTC).  
Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des do-  
ssiers des concurrents doi-  
vent être conformes aux  
dispositions des articles  
27,29 et 31 du décret n° 2-  
12-349 du 20 mars 2013 re-  
latif aux marchés publics.  
Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récé-  
pissé leurs plis dans le bu-  
reau des marchés à la  
Commune.
- Soit les envoyer par cour-  
rier recommandé avec ac-  
cusé de réception au  
bureau précité
- Soit les remettre au prési-  
dent de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant l'ou-

verture des plis.  
-Soit les envoyer par voie  
électronique à partir du  
portail des marchés pu-  
blics.  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article n° 9 du Régle-  
ment de consultation.  
N° 2868/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
OFFICE NATIONALE DE  
L'ELECTRICITE ET DE  
L'EAU POTABLE  
(ONEE)BRANCHE EAU  
Direction  
Approvisionnement  
et Marchés  
Avis d'Appel d'offres  
Ouvert N° :

13/DAM/CM/2023 à lot  
unique Séance Publique  
La Direction Approvisio-  
nement et Marchés de  
l'ONEE-Branche Eau, sise à  
Rabat lance le présent appel  
d'offres qui concerne : Ac-  
quisition de la draperie  
pour les chalets d'estivage  
de l'ONEE-Branche Eau  
Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement d'  
élaconsultation.

L'estimation du coût des  
prestations s'élève à :  
201.960,00 DH TTC.Le  
montant du cautionnement  
provisoire est fixé à :  
2.019,00 MAD  
Le dossier d'appel d'offres  
est téléchargeable sur le por-  
tail [www.marchespub-  
lics.gov.ma](http://www.marchespub-<br/>lics.gov.ma) et des marchés pu-  
blics à l'adresse :  
[https://www.marchespub-  
lics.gov.ma/](https://www.marchespub-<br/>lics.gov.ma/).

Le dossier de consultation  
peut être retiré à l'adresse  
suivante :  
Bureau des marchés (DAM)  
de l'Immeuble G, Avenue  
Mohamed Belhassan El  
Ouazzani-Rabat-Maroc, Te  
1 : (+212) 0537 66 73 05/06,  
Fax : (+212) 0537 66 75 13  
Le dossier d'appel d'offres  
est remis gratuitement aux  
candidats.  
Les plis des concurrents, éta-  
blis et présentés conformé-  
ment aux prescriptions du  
règlement de la consulta-  
tion, doivent être :  
- Soit déposés contre récé-

pisé au Bureau des mar-  
chés (DAM) de l'Immeuble  
G à l'adresse : Avenue Mo-  
hamed Belhassan El Ouaz-  
zani - Rabat avant la date et  
l'heure fixées pour la séance  
d'ouverture des plis.

- Soit envoyés par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception au bureau  
précité avant la date et  
l'heure fixées pour la  
séance d'ouverture des  
plis.
- Soit remis au président de  
la commission d'appel  
d'offres en début de la  
séance publique d'ouver-  
ture des plis.

Remise des échantillons :  
Les échantillons exigés doi-  
vent être :  
-Déposés contre récépissé  
au Bureau des marchés  
(DAM) à l'adresse : Im-  
meuble G au plus tard à la  
date et à l'heure fixées pour  
la séance d'ouverture des  
plis (25/05/2023 à 10h00).  
L'ouverture publique des  
plis aura lieu le Jeudi 25  
Mai 2023 à 10:00 (heure lo-  
cale) à la Salle d'ouverture  
de l'Immeuble G à l'adresse  
: Avenue Mohamed Belhas-  
san El Ouazzani - Rabat.  
L'ouverture des envelo-  
ppes se fait en un seul  
temps.

Pour toute demande  
d'éclaircissement, renseig-  
nement ou réclamation  
concernant le présent ap-  
pel d'offres ou les docu-  
ments y afférents, prière de  
contacter l'entité d'achat  
Division Achats/Courants

de la Direction Approvi-  
sionnement et Marchés à  
l'adresse : Avenue Mo-  
hamed Belhassan El Ouaz-  
zani - Rabat - Fax :  
G212) 5 37 66 72 19.

Le règlement des achats de  
l'ONEE et les cahiers géné-  
raux sont consultables et  
téléchargeables à partir du  
site internet des achats de  
l'ONEE-Branche Eau à  
l'adresse :  
<http://www.onep.ma> (E-  
space entreprise - rubrique  
Achats)

N° 2869/PA

**Royaume du Maroc**  
Ministère de l'Intérieur  
Wilaya de la Région de  
Béni Mellal Khenifra  
Province de Béni-Mellal  
Secrétariat Général  
Division budget et  
marchés/SM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT N°  
04/PRDTS/INDH/2023  
Le 08/06/2023 à 10  
Heures, il sera procédé en  
séance publique, dans les  
bureaux de Secrétariat Gé-  
néral de la province de  
Béni-Mellal (DBM) à l'ou-  
verture des plis relatif à  
l'appel d'offres sur offres  
des prix relatif à : L'ac-  
quisition de six (06) véhi-  
cules de transport scolaire  
au profit de la province de  
Béni Mellal.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré de la Divi-  
sion du Budget et des Mar-  
chés/ Service des Marchés  
de cette province.  
N° 2870/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'EQUIPEMENT ET DE L'EAU  
DIRECTION GENERALE DE LA METEOROLOGIE  
DIRECTION REGIONALE METEOROLOGIQUE DU CENTRE OUEST

**AVIS D'ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
N°01/2023/DRMCO/BG  
- Séance publique -

Le Directeur de la Région Météorologique du Centre Ouest à Casablanca informe  
tous les concurrents que l'avis d'appel d'offres ouvert sur offres de prix  
N°01/2023/DRMCO/BG relatif à l'achat de radiosondes et ballons sondes pour la  
Direction Régionale Météorologique du Centre-Ouest (Préfecture d'Arrondissement  
Hay Hassani), a été annulé.

Il sera relancé incessamment.

N° 2865/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHOURIBGA  
CERCLE DE BEJAAD  
CAIDAT DES CHOUGRANE  
COMMUNE DE ROUACHED

N : 171 / C.R/S.A.A.J/R.H

**AVIS D' EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE INTERNE**

Le président de la commune de ROUACHED, cercle de BEJAAD porte à la  
connaissance de tous les ADJOINTS ADMINISTRATIFS 2<sup>ème</sup> GRADE Ayant  
au moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'au date d'examen d'aptitude  
professionnelle pour des ADJOINTS ADMINISTRATIFS 1<sup>ère</sup> GRADE  
seront Organisé en date du 14 MAI 2023 . le poste sur lequel l' examen est  
organisé est fixé en 1 seul.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès bureau ressources  
humaines de la Commune de ROUACHED avant le 12 MAI 2023 dernier délai.

N° 2866/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'ESSAOUIRA  
CERCLE DE AT DAOU  
CAIDAT DE BIZDA  
COMMUNE EZZAOUIE

**Avis de dépôt**

Le président de la commune Ezzouite informe le public  
que le projet du plan d'aménagement de centre de la  
commune (plan et règlement) a été déposé au siège de la  
commune territoriale Ezzouite pour ouverture de l'enquête  
publique durant un délai d'un mois du 28 Avril 2023 au  
30 Mai 2023

Par ailleurs, les dossiers et registres des observations et  
remarques seront mis à la disposition du public au siège de  
la commune et pendant les horaires de travail.

N° 2879/PA

FidulExpress  
Cabinet de Travaux  
Comptables, Juridiques  
& Fiscaux

KRLM TRANS SARI  
Suivant un PV de l'AGE  
du 03/04/2023, La collectivité  
des associés décide ce qui suit :

- La cession de 500 parts  
sociales de 100.00 DH chacune  
par M.ASSEL ABDERRAHIM  
au profit de M. RIZKI KHALID,  
- la démission MASSES  
ABDERRAHIM de la gérance  
et la nomination de M.KHALID  
RIZKI en qualité de gérant unique  
de la société, pour une durée  
indéterminée.

- la transformation de la  
société en KRLM TRANS  
SARL.AU.

- M.KHALID RIZKI engagera  
la société par sa signature  
unique.

Le dépôt légal a été effectué  
au tribunal de première instance  
de Mohammedia le 25/04/2023  
sous le numéro : 790.

N° 2871/PA

EOVI CONSEIL  
Société à responsabilité  
limitée à associé unique  
Au capital de 200.000,00  
Dirhams

Siege social: 11 RUE CADI  
ILYASS ETG 5 MAARIF  
CASABLANCA  
R.C. : 381675  
AVIS DE  
MODIFICATION

Suivant l'assemblée générale  
extraordinaire en date du  
05/01/2023 à CASABLANCA,  
il a été décidé ce qui suit :

1- RATIFICATION DE  
CESSION DES PARTS  
SOCIALES ;

L'assemblée ratifie la cession  
de 2000 parts sociales de  
MR HACHIM AJANA à MR  
AYYOUB EL AISSAOUI au  
prix forfaitaire de dix mille  
(10.000) dirhams.

2- DEMISSION ET  
NOMINATION DES GERANTS:  
MR HACHIM AJANA est  
démisionnaire de ses fonctions  
de gérant unique de la société  
à compter du 05/01/2023.  
MR AYYOUB EL AISSAOUI  
est nommé gérant unique de  
la société EOVI CONSEIL à  
compter du 05/01/2023.

Dépôt légal : au greffe du  
tribunal de commerce de  
CASABLANCA le 07/01/2023  
sous le numéro 863945

N° 2872/PA

CABINET = CENTURY  
CO =

Par acte sous seing privé du  
30 Mars 2023, il a été créé  
une SARL - AU avec les  
caractéristiques suivantes :

• DENOMINATION : =  
PALMALUB =,  
• CAPITAL :100 000 dhs  
(Cent Mille dirhams) détenus  
en totalité par Mr RAJALI  
MUSTAFA.

• ADRESSE :24, Bd Chefchaouen  
étage 4 Apt 15 Angle Rue 15  
Résidence = RIHAB = -  
Casablanca - Ain Sebaa.

• ACTIVITE :  
"Achat-Vente, Importation-  
Exportation, Représentation,  
Consignment

et distribution de Pièces  
détachées, huiles & Lubrifiants,  
matériel, outillage,  
équipement & accessoires se  
rapportant au matériel roulant  
(Automobile - industrielles et  
agricoles).

\* Travaux de tôlerie, de  
peinture, de réparation  
mécanique et d'entretien de  
tous matériels."Toutes  
opérations commerciales,  
financières, de courtage et  
représentations se rattachant  
à l'activité principale.

• GERANCE :la société est  
engagée par l'assignature  
seule de Mr RAJALI MUSTAFA.

• DEPOT LEGAL : effectué  
au tribunal de commerce de  
Casablanca le 21 Avril 2023  
sous le n° 867327.

N° 2873/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE REHAMNA  
COMMUNE  
DE BENGUERIR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES  
OUVERTES  
VERTIN°05/2023/CBG  
APPEL D'OFFRES  
RESERVE AUX PETITES  
ET MOYENNES  
ENTREPRISES  
NATIONALES (PME)

Le 19/05/2023 à 12.00  
heures il sera procédé, au  
siège de la Commune de  
Benguerir à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offres sur offres de prix  
pour :

ACHAT DE MATERIEL  
D'ENTRETIEN D'ÉCLAIRAGE  
PUBLIC AU PROFIT DE LA  
COMMUNE DE BENGUERIR

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré auprès du  
bureau des marchés, il peut  
également être téléchargé à  
partir du portail des marchés  
publics. [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

\*Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de vingt  
mille dirhams (20.000,00 dhs).

\*L'estimation des coûts des  
prestations établie par le  
maître d'ouvrage est fixée à  
la somme 794 000,00 dhs  
(Sept cent quatre-vingt-  
quatorze mille dirhams).

\*Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
27, 29,31 du décret N°  
2-12-349 relatif aux marchés  
publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit envoyer, par courrier  
recommandé avec accusé  
de réception, au bureau  
précité

- Soit les déposer par voie  
électronique dans le portail  
des marchés publics.

- Soit déposer contre  
réçu leurs plis dans le bureau  
précité

- Soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant  
l'ouverture des plis.

\*Les échantillons et documents  
techniques exigés par le  
dossier d'appel d'offres  
doivent être déposés dans  
le PARC de la commune le  
18/05/2023 avant

16 heures, heure limite de  
dépôt des échantillons et  
documents techniques.

\*Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article N°4 du règlement  
de consultation

N° 2874/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PREFECTURE  
DE SKHIRATE-TEMARA  
CONSEIL  
PREFECTORAL

Avis d'appel d'offres  
ouvert sur offres des prix

N° 01/2023  
Le 23/05/2023 à 11 heures  
il sera procédé au siège du  
Conseil Préfectoral à la  
Préfecture de SKHIRATE-  
TEMARASIS à Avenue  
Hassan 2 Témar, à l'ouverture  
des plis relatifs à l'appel  
d'offre sur offres de prix  
pour :

-ACHAT DU MATERIEL  
INFORMATIQUE ET LOGICIELS  
DESTINÉ A L'ADMINISTRATION  
DU CONSEIL PREFECTORAL  
SKHIRATE-TEMARA =

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré auprès du  
service des affaires financières  
et du patrimoine, relevant  
du Conseil Préfectoral de  
Skhirate-Témara. Il peut être  
également téléchargé à partir  
du portail des marchés de  
l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire  
est fixé à la somme de :  
Trois milles Dirhams  
(3.000,00 DHS).

L'estimation du maître  
d'ouvrage est fixée à la  
somme de :Trois cent  
soixante-quatre mille deux  
cent Dirhams (364.200,00  
DHS) TTC.

Le contenu ainsi que la  
présentation et la remise  
des dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
27, 29,31 et 148 du décret  
n°2-12-349 du 08  
Joumada I 1434 (20 Mars  
2013) relatif aux marchés  
publics.

Les concurrents peuvent :  
\*soit déposer contre  
réçu leurs plis au bureau  
d'ordre du Conseil Préfectoral  
de Skhirate-Témara

\*Soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au  
Conseil Préfectoral de  
Skhirate-Témara

\* soit les transmettre par  
envoi électronique via le  
portail des marchés de  
l'Etat : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

\* soit les remettre au  
Président de la commission  
d'appel d'offre au début  
de la séance et avant  
l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 6 du règlement  
de consultation.

Les prospectus exigés par  
le dossier d'appel d'offres  
mis dans un pli cacheté  
portant le nom et l'adresse  
du concurrent ainsi que le  
numéro et l'objet de l'appel  
d'offres doivent être  
déposés au bureau d'ordre  
du Conseil Préfectoral de  
Skhirate-Témara au plus  
tard le 22 / 05 / 2023 avant  
15 h.

N° 2875/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE EL KELAA  
DES SRAGHNA  
SECRETARIAT  
GENERAL  
D.B.M.

AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

Le 23/5 /2023 , il sera  
procédé dans les bureaux  
du secrétariat général de la  
Province d'El Kelaa des  
Sraghna. (Salle Ait Abdel-  
moula Abdelouhab) à  
l'ouverture des plis relatif  
à l'appel d'offres sur offres  
de prix :

• 5/2023/FDR A 10 h  
- Etudes techniques et  
suivi des travaux de  
construction d'un abattoir  
industriel à la  
commune El kelaa des  
Sraghna province El kelaa  
des Sraghna =

unité d'abattage :  
Tranche 1 =

- le cautionnement  
provisoire est fixé à la somme  
de : 3 000.00 DHS (Trois

Mille Dhs).

- L'estimation des coûts  
des prestations établie par  
le maître d'ouvrage est  
fixée à la somme de : 174  
000.00 DHS (Cent Soixante  
Quatorze Mille dhs).

Les dossiers de l'appel  
d'offres peuvent être  
retirés auprès de la Division  
du budget et matériel de la  
province. Ils peuvent  
également être téléchargés  
à partir du portail des  
marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation  
ainsi que le dépôt des  
dossiers des concurrents  
doivent être conformes  
aux dispositions des articles  
27, 29 et 31 du décret n°  
2-12-349 relatif aux marchés  
publics.

Les concurrents peuvent :

-soit envoyer leurs plis,  
par courrier recommandé  
avec accusé de réception,  
au bureau d'ordre de la  
Province El kelaa des  
Sraghna.

-soit déposer, contre récé-

puissé, leurs plis dans le  
bureau d'ordre de la Province  
El kelaa des Sraghna.

-soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance et avant  
l'ouverture des plis.

- Soit envoyer par voie  
électronique conformément  
à la disposition de  
l'arrêté du ministre de  
l'économie et des finances  
n° 20-14 du 8 kaada  
1435(04/09/2014) relatif à  
la dématérialisation des  
procédures de passation  
des marchés publics.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 10 du règlement  
de consultation.

-Les concurrents doivent  
produire une copie certifiée  
conforme du certificat  
d'agrément D14 - D16

Les concurrents non  
installés au Maroc doivent  
fournir le dossier technique  
tel que prévu par le  
règlement de la consultation

N° 2876/PA

ROYAUME DU MAROC



MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DE LEAU

SERVICE DE L'ÉQUIPEMENT, DU TRANSPORT ET DE LA  
LOGISTIQUE DE RHAMNA

**Objet : Fourniture des panneaux de signalisation pour le réseau routier relevant  
du service de l'équipement, du transport et de la logistique de Rhamna -Province  
de Rhamna-**

Le marché correspondant au présent appel d'offre est réservé à la petite  
et moyenne entreprise

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N° 11/2023  
OUVERTURE DES PLS LE 30/05/2023**

Le 30/05/2023 à 10h 30 (Dix Heures et demi), il sera procédé, dans la salle de réunion du Service de  
l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna (Benguerir) à l'ouverture des plis relatif à  
l'appel d'offres sur offres de prix pour :

**Fourniture des panneaux de signalisation pour le réseau routier relevant du service de  
l'équipement, du transport et de la logistique de Rhamna  
-Province de Rhamna-**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré pendant les heures ouvrables du bureau des marchés du  
Service de l'Équipement, du Transport et de la Logistique de Rhamna. Il peut être également  
téléchargé à partir du portail des Marchés Publics sur l'adresse électronique suivante  
[www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Deux mille Cent Dirhams (2.100,00 DH).  
L'estimation des coûts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de :  
Cent quarante-cinq mille trois Cent soixante-huit dirhams (145 368,00 DH) TTC.

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes  
aux dispositions des articles 27 , 29 et 31 du décret n° 2.12.349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau des marchés du SETL ;
- Soit déposer contre réçu leurs plis dans le bureau des marchés du SETL ;
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant  
l'ouverture des plis.
- Soit envoyer par voie électronique au maître d'ouvrage sur le portail marocain de marche publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 6 du Règlement de consultation.

**Un dossier technique comprenant :**

- a. Une note indiquant les moyens humains et techniques du concurrent et mentionnant  
éventuellement, le lieu, la date, la nature et l'importance des prestations à l'exécution  
desquelles le concurrent a participé et la qualité de sa participation
- b. Les attestations ou leurs copies certifiées conformes à l'original, délivrées par les hommes de  
l'art sous la direction desquels lesdites prestations ont été exécutées ou par les maîtres  
d'ouvrages qui en ont éventuellement bénéficié. Chaque attestation précise notamment la  
nature des prestations, le montant, les délais et les dates de réalisation, l'appréciation, le nom  
et la qualité du signataire.

N° 2877/PA

OFFICE NATIONAL DES CHEMINS DE FER POLE FINANCIER, ACHATS ET JURIDIQUE DIRECTION ACHATS AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT AU RABAIS (OU A MAJORATION) N° T5744/PS

Le 24 Mai 2023 à 9 heures (Heure locale), il sera procédé, dans les bureaux de l'Institut de Formation & Développement des Compétences FONCF sis rue Mohamed TRIKI, AGDAL, RABAT à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert au rabais (ou à majoration) pour la réalisation des prestations ci-après :

- Travaux de maintenance multi techniques des Technocentres de maintenance et antennes FM situés à :  
- Lot 1 : Zone Nord  
- Lot 2 : Zone sud

Le dossier d'appel d'offres peut être téléchargé à partir du portail des marchés publics à l'adresse [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) et du site Web de FONCF à l'adresse [www.oncf.ma](http://www.oncf.ma), suivant les conditions précisées dans l'article

INTRODUCTION DE MODIFICATIONS » du règlement de consultation.

Le montant du cautionnement provisoire est fixé à la somme de :

- 15 000,00 DH pour chacun des lots 1 et 2 ;
- Le montant maximal annuel pour chaque lot est fixé à la somme de :

- Lot n°1 : 1 260 000,00 DH/TTC/AN
- Lot n°2 : 1 260 000,00 DH/TTC/AN

En effet, le dépôt et le retrait des plis et des offres des concurrents s'effectuent pour le présent appel d'offres, obligatoirement, par voie électronique, via le portail des marchés publics, dans les conditions fixées par l'arrêté n°1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les plis déposés, transmis sous format papier ou postérieurement au jour et à l'heure fixés ci-dessus ne sont pas admis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2878/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
COMMUNE DE BNI HASSANE

Avis d'appel d'offres ouvert n° : 01/2023/CT BH Le MARDI 25/05/2023 il sera procédé à 10 heures de matin, au siège de la commune territoriale de BNI HASSANE, à l'ouverture des plis relatifs à l'ap-

pel d'offres ouvert sur offres de prix, pour :

• Travaux de creusement d'un puits au douar Taa-zite, Commune BNI HASSANE, province D'AZILAL.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service Administratif (Bureau technique) de la Commune, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : 5000,00 dhs (cinq mille dirhams)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : 98400,00 dirhams (QUATRE VINGT DIX HUIT MILLE QUATRE CENT dirhams et 00 cts) TTC.

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- soit déposer contre récépissé leurs plis Au Bureau technique de la commune de BNI HASSANE.

- soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

- soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de consultation.

N° 2879/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Éducation Nationale du Précolaire et des sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région de Casablanca – Settat

Direction provinciale d'El Jadida  
AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS  
N° : 05/INV/2023

Le 24/05/2023 à 10H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settat, 1 rue Victor Hugo El Jadida 24000, l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif à : Les études techniques et le suivi tous corps d'état des Travaux de Construction de Vingt-Deux (22) Salles de Classes aux Communes Territoriales relevant de la province d'El Jadida Comme suit : Deux (2) à la commune territoriale El ja dida ; Trois (3) à la commune territoriale

Zaouiataise; Trois (3) à la commune territoriale Ouled Hicne ; Quatre (4) à la commune territoriale Sidi Abed ; Deux (2) à la commune territoriale Laghdira ; Deux (2) à la commune territoriale Boulaouane ; Deux (2) à la commune territoriale Mettough ; Deux (2) à la commune territoriale Sidi Ali Ben Hamdouche ; Deux (2) à la commune territoriale My Abdellah. Province d'El Jadida.

Estimation des études du maître d'ouvrage en Dirhams TTC: 110 400,00 DH TTC (Cent Dix Mille Quatre Cent Dirhams TTC)

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré de la Direction provinciale d'ELJADIDA, Service Constructions, Equipements et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 08 Jourmada I (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs dossiers par courrier recommandé avec accusé de réception

- Soit transmettre leurs offres par voie électronique via le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au service précité.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

En application des dispositions du décret précité et celles de l'arrêté n°20-14 du 4 septembre 2014 relatif à la dématérialisation des procédures des marchés publics, les concurrents peuvent soumissionner électroniquement dans le cadre de cet appel d'offres au portail des marchés publics « [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma) ».

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 10 du règlement de consultation.

• Pour les entreprises installées au Maroc ; Les certificats d'agrément, domaine d'activité : D14, D15, et D16 délivrés par le Ministère de l'Équipement et de l'eau instauré par le Décret n° 2-98-984 du 4 hijja 1429 (22/3/1999) et l'arrêté du ministre de l'équipement et du transport n° 2053-13 du 19 chaabane 1434 (26 juin 2013)

• Pour les entreprises non installées au Maroc ; Doivent présenter le dossier technique conformément aux spécifications du règlement de consultation

N° 2880/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE MIDEL T  
SECRETARIAT GENERAL  
D.A.M.

AVIS D'ANNULATION

Il est porté à la connaissance du public intéressé par l'appel d'offres ouvert sur offres des prix N° 26/INDH/2023 du 12/05/2023 à 10H30 relatif aux : TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA LIAISON ROUTIERE ENTRE LIMITE PROVINCE AZILAL (DOUAR ZERKAN) ET LIMITE PROVINCE MIDEL T (DOUAR IGHALEN-CT IMILCHIL), PROVINCE DE MIDEL T., est annulé.

N° 2883/PA

Royaume du Maroc



Ministère de l'Éducation Nationale du Précolaire et des sports  
Académie Régionale d'Éducation et de Formation  
Région de Casablanca – Settat  
Direction provinciale d'El Jadida

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERTS N° : 060/INV/2023

Le 24/05/2023 à 11H, il sera procédé dans les bureaux de la Direction Provinciale d'El-Jadida MENPS relevant de l'AREF Casablanca – Settat, 1, rue Victor Hugo El Jadida 24000, à l'ouverture des plis de l'appel d'offre sur offres de prix relatif aux :

OBJET	Estimation des études du maître d'ouvrage
L'étude géotechnique des sols de fondation et la réception des fonds de feuilles et le contrôle de la qualité des matériaux et le suivi des travaux de construction de Vingt-Deux (22) Salles de Classes aux Communes Territoriales relevant de la province d'El Jadida Comme suit : Deux (2) à la commune territoriale El ja dida ; Trois (3) à la commune territoriale Zaouiata Sais; Trois (3) à la commune territoriale Ouled Hicne ; Quatre (4) à la commune territoriale Sidi Abed ; Deux (2) à la commune territoriale Laghdira ; Deux (2) à la commune territoriale Boulaouane ; Deux (2) à la commune territoriale Mettough ; Deux (2) à la commune territoriale Sidi Ali Ben Hamdouche ; Deux (2) à la commune territoriale My Abdellah. Province d'El Jadida.	110 400,00 DH TTC  (Cent Dix Mille Quatre Cent Dirhams TTC)

Le dossier des appels d'offres peut être retiré de la direction provinciale du M.E.N.P.S à El Jadida, service des Constructions, Equipement et Patrimoine, Bd Ibn Toumert. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics: [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du service des Constructions, Equipement et Patrimoine
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- Soit envoyer, par courrier électronique au portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par les articles 4 du règlement de consultation.

• Pour les entreprises non installées au Maroc ; elles doivent fournir le dossier technique tel que prévu par le règlement de la consultation.

Les candidats doivent fournir une copie certifiée conforme à l'original du certificat d'agrément dans le domaine d'activité comme suit :

Activité	Qualifications demandées	Catégorie
ETUDES GEOTECHNIQUES DES BATIMENTS COURANTS	EG.1	4
CONTROLE DES TRAVAUX DE BATIMENTS COURANTS	CQ.1	4

N° 2881/PA

ROYAUME DU MAROC  
MINISTÈRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'EL JADIDA  
SECRETARIAT GENERAL  
D.A.A/S.B.M

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT N°17/2023/FDRZM.

Le 18 MAI 2023 à 10:00 heures, il sera procédé, dans la salle de réunion au siège de la province d'El Jadida à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres des prix suivant : *Annexe de Revêtement des plates en bitouche au niveau des communes territoriales de la province d'el jadida programme de réduction des disparités sociales en milieu rural 2018-2023:*

- Lot N°1: la plate reliant la RN 1 et la RP 3426 Passant par douars : LAOURARDA et LAHMIDATE à la CT Sidi small Province El Jadida sur une longueur de 11,834 km.
- Lot N°2: la Plate Reliant la RP3403 Vers limite de la CT sid small passant par école EDHMMAT et Cimetière Sidi abdellahmane CT Oul Aissa et la Plate Reliant la RP 3424 Vers Douar NASSER, la Plate Reliant la RP3419 Vers DGADGA, la Plate Reliant Douar ROUJLAT et Douar LAAYANA (2) et la Plate Reliant la RP 3424 Vers LABACHTA (2) CT SEBT SAHS Province El Jadida sur une longueur de 14,146 km.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au Bureau du service du budget et Marchés/ division des affaires administratives province el jadida, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).

Le cautionnement provisoire de chaque lot est fixé à la somme comme suit :

- Lot N°1: 150.000,00 dh (cent quatre-vingt dix mille dh).
- Lot N°2: 220.000,00 dh (deux cent vingt mille dh).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à comme suit:

- Lot N°1: 12.860.160,00 dh (douze million huit cent soixante mille cent soixante dh TTC).
- Lot N°2: 14.686.764,00 dh (quatorze million six cent quatre-vingt-six mille sept cent soixante-quatre dh TTC).

Le contenu et la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29,31 du décret n° 2.12.349 du 08 Jourmada I 1434 (20 mars 2013) relatif aux marchés publics

Les concurrents doivent obligatoirement déposer leurs dossiers par voie électronique au site [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma). Conformément à l'arrêté du Ministère de l'économie et des finances n°1982-21 du 9 jourmada 1443 (14 décembre 2021) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 09 du règlement de consultation.

Pour le dossier technique :

Il est exigé pour les entreprises installées au Maroc, de produire une copie certifiée conforme à l'original du certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport et de logistique.

A cet effet, le présent appel d'offres est ouvert aux entreprises ayant l'activité, la classe et la qualification ci-après :

LOT	SECTEUR	QUALIFICATION	CLASSE MINIMALE
LOT N°1	B	B1 et B3 et B5	2
LOT N°2	B	B1 et B3 et B5	2

Les entreprises non installées au Maroc, doivent fournir le dossier technique, tel que prévu par le règlement de la consultation.

N° 2882/PA

الهيئة  
وزارة الداخلية  
صناديق القيم  
الجماعة الترابية  
صناديق القيم البشرية

**إعلان**

**عن تنظيم مباراة التوظيف في حجرة ،**

**- تقني عن الحجرة الثالثة**

تنظم جماعة أزيلال يومه 28 ماي 2023 على الساعة العاشرة صباحا مباراة لتوظيف 03 تقنيين من الدرجة الثالثة.

**موقع المباراة**

تجرى المباراة المذكورة ببلدية أزورد التابعة لمؤسسات أخرى عند الاقتضاء.

**عدد المناصب المطلوبة**

بعدد عدد المناصب المتبقي بشأنها في (03) مناصب وتخصص نسبة 25% منها لفائدة الأشخاص المتفرجين على صفة مقوم ، مكفول الأمانة أو عسكري قيد و 75% منها لفائدة الأشخاص في وضعية إعاقة المعاملين لبطاقة شخص معاق مسجلة طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم 2.97.218 الصادر في 18 شعبان 1418 الموافق لـ 19 نونبر 1997 .

**التخصص المطلوبة**

لعدد التخصصات المطلوبة في هذه المباراة كما يلي:

الدرجة	التخصص المطلوبة	التخصص المطلوب	عدد المناصب
تقني عن الحجرة الثالثة	حماية نظم حاسوب معاد من طرف مؤسسات التعليم المعوي العمدة طبقا للمرسوم رقم 2.86.325 الصادر في 05 يوليوز 1407 (09 يناير 1987 ) من نظام حاسوب لومستات التكوين المهني أو إحدى الشهادات المعادلة لها المصدقة لفتحها طبقا للمقتضيات المرسومة رقم 2.12.98 بتاريخ 30 أبريل 2012	<b>التصوير أو البناء</b>	1
		<b>الصيانة الميكانيكية أو الحلال</b> <b>القيوم</b>	2

**الشروط القبول**

تفتح المباراة في وجه المترشحين والمرشحات المستوفين للشروط التالية:

- أن يكون المترشح من جنسية مغربية
- أن يتمتع بالمعوق الوظيفية وأن تكون له القدرة العقلية والبدنية لممارسة الوظيفة العمومية
- أن يبلغ من العمر 18 سنة على الأقل و (40) سنة على الأكثر في فتح يناير من السنة الجارية. ويمكن تحيد حد السن الأعلى لفترة تعادل فترة الخدمات الصحية أو الممكن لصحيتها لأجل التقاعد دون أن تتجاوز 45 سنة
- أن يكون حاصل على شهادة المطلوبة لولوج الترخيص المتبقي بشأنها كما هو مبين في الجدول أعلاه ، ولا يعتد بشهادة التخرج وأن يظل أي بلوم أو شهادة غير المستوي أو التخصص المطلوب.
- كما يمكن على المترشحين الذين يحملون صفة مقوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قيد أو معاق قيم تقديم طلباتهم عن طريق الأزمات المتعلقة بتسيير شؤونهم.

**توزيع الأقساط**

تتمثل المباراة على اختيار خليط واحد واختيار دفع أو توظيف واحد طبقا للمرسوم رقم 2020 /16 . تعتمد مستعمرا ومعالمتها كما يلي:

نوع الاختيار	العمومي	العدد	التعادل
الاختيار الثاني	موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	3 مناصب	1
الاختصاص المصغره أو التوظيف	يتضمن جزأ موضوعا نفسيا متعلقة بهدف القيم فترات الترخيص على مسطرة التقييم المرتبطة بالدرجة المتبقي بشأنها.	30 حجبة	2

تمنح من الاختيار الثاني نغمة عدنية تتراوح ما بين 0 و 20 وتعتبر القسمة لكل نقطة تساوي أو تقل عن 05 من 20 .  
يتأهل للاختيار الثاني التقوي المترشحون الحاصلون على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختيار الثاني دون الحصول على نقطة القسمة.

تعتبر لجنة المباراة لأربعة مترشحين الناجين في حدود عدد المناصب المتبقي بشأنها وإلا فاعاد الانتظار مرتين حسب الاستحقاق من بين المترشحين الحاصلين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20 دون الحصول على نقطة القسمة.

**طريقة الترخيص**

يتم الترخيص للاختيار المباراة وجوبا وفق المراحل التالية :

- إيداع ملف الترخيص :**  
تودع ملفات الترخيص بمصلحة المراسلة البشرية بالجماعة مقابل وصل استلام أو ترسل عبر البريد المضمون إلى العنوان التالي : **مقر جماعة أزيلال القيم البشري** ، وذلك خلال أوقات العمل بالآثار العمومية ابتداء من يوم نشر الإعلان في غاية 19 ماي 2023 وهو آخر أجل لقبول وإيداع الترخيصات.
- كما يمكن على المترشحين الذين يحملون صفة مقوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قيد أو معاق قيم أو يحملون صفة شخص معاق تقديم طلباتهم عن طريق الأزمات المتعلقة بتسيير شؤونهم وتكونهم معرفة بشهادة تثبت هذه الصفة وسيتم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة ووضع خارج الأجل المصدقة أعلاه .
- ملف الترخيص :**  
يتكون ملف الترخيص من الوثائق التالية:  
- طلب الترخيص للاختيار مباراة التوظيف ، بين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح وعنوانه الدائم وتوقيمه ورقم هاتفه وبيده الإلكتروني  
- نسخة من بلوم أو شهادة المصارف لها اعلان أو إحدى الشهادات المعادلة له طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل  
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية  
- صورة تالية لعمل صورة حديثة للمترشح  
- ترخيص للاختيار المباراة من طرف الإدارة المشغلة بالنسبة للمترشحين الذين يحملون صفة موظف ، تحت طائلة رفض أو الحذف من القائمة النهائية للناجيين  
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة مقوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قيد أو معاق قيم أو معاق قيم بالنسبة للمتفرجين على هذه الصفة .  
- شهادة التسجيل في أمانة الأشخاص في وضعية إعاقة بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة  
- كل وثيقة تثبت توفر المترشح على الترخيص على الكفاءات والمهارات العملية التي تتطلبها ممارسة الوظيفة المطلوبة عند الاقتضاء  
- خلافا على الوثائق المطلوبة فإن المترشحين الناجين بصفة نهائية في هذه المباراة لا يمكنهم تقديم ملفاتهم بالوثائق الإدارية المطلوبة نظاميا بالوظيفة العمومية.
- وسيم نشر لأربعة المترشحين والمرشحات المطلوبين للاختيار المباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي [www.collectivites-territoriales.gov.ma](http://www.collectivites-territoriales.gov.ma) وعلى بوابة العمومية العامة للمعاملات الترابية [www.cmplic-public.ma](http://www.cmplic-public.ma) وعلى البوابة الإلكترونية للجماعة الترابية لأزيلال [www.communesazilal.ma](http://www.communesazilal.ma) بعد هذا النشر بحالة استبعاد المترشحين للاختيار المباراة
- أن المترشحين الناجين مخرمين بإحضار البلوم أو الشهادة الأصلية وتقديم نسخين منها مطابقة للأصل تحت طائلة عدم القبول.
- إذا ثبت بعدلية التردد من توفر شروط المشاركة في المباراة أن مترشحا سبق أن أعلن عن نوايته لا يتوفر على واحد أو أكثر من الشروط المطلوبة أو لم يزل بصفة طبق الأصل من الشهادة أو البلوم قيمت تعويده بالترتيب وحسب الاستحقاق ، بتزريعة لترشحه آخر مسبقا في لأربعة الانتظار يتفرقي هذه الشروط

الهيئة  
وزارة الداخلية  
صناديق القيم  
الجماعة الترابية  
صناديق القيم البشرية

**إعلان**

**عن تنظيم مباراة التوظيف في حجرة ،**

**- تقني السمة عن الدرجة الأولى**

تنظم جماعة أزيلال يومه 28 ماي 2023 على الساعة العاشرة صباحا مباراة لتوظيف تقني السمة من الدرجة الأولى.

**موقع المباراة**

تجرى المباراة المذكورة ببلدية أزورد التابعة لمؤسسات أخرى عند الاقتضاء معينا عليها لاحقا عند نشر لأربعة المترشحين والمرشحات المطلوبين للاختيار المباراة.

**عدد المناصب المطلوبة**

بعدد عدد المناصب المتبقي بشأنها في وضعية إعاقة المعاملين لبطاقة شخص معاق مسجلة طبقا لأحكام المادة 8 من المرسوم 2.97.218 الصادر في 18 شعبان 1418 الموافق لـ 19 نونبر 1997 .

**التخصص المطلوبة**

لعدد التخصصات المطلوبة في هذه المباراة كما يلي:

الدرجة	التخصص المطلوبة	التخصص المطلوب	عدد المناصب
تقني عن الحجرة الأولى	حماية البنية الحاسوب من قبل أحد التخصصات التالية للمع المعوي وتخصص السمة الخاصة بإدارة السمة حماية البنية الحاسوب قبل المراسلة على الطبيعة الحاسوب من قبل أحد المناصب المطلوب أو المعوي السمة الخاصة بإدارة السمة أحد التخصصات المطلوبة أو الحاسوب السمة الخاصة بإدارة السمة العمارة البنية الحاسوب رقم 2-12-98 الصادر في 8 يوليوز 2012 ( 30 أبريل 2012 )	<b>السمة والبنية</b>	1

**الشروط القبول**

تفتح المباراة في وجه المترشحين والمرشحات المستوفين للشروط التالية:

- أن يكون المترشح من جنسية مغربية
- أن يتمتع بالمعوق الوظيفية وأن تكون له القدرة العقلية والبدنية لممارسة الوظيفة العمومية
- أن يبلغ من العمر 18 سنة على الأقل و (45) سنة على الأكثر في فتح يناير من السنة الجارية
- أن يكون حاصل على إحدى الشهادات أو الترخيصات التالية :
- بلوم الإجراء الحاسوب من قبل أحد المناصب المطلوبة للمع المعوي السمة الخاصة بإدارة السمة
- بلوم القدرة الحاسوب الأول المترشحين شبة الطبيعة الحاسوب من قبل أحد معاد داخل الأثر في البيان العمومي التابعة لوزراء السمة
- إحدى الشهادات أو الترخيصات المعادلة لها المصدقة لفتحها طبقا للمرسوم المشار إليه أعلاه ، رقم 90-12-2 الصادر في 8 جوان 1433 (30 أبريل 2012 ) .
- ولا يعتد بشهادة التخرج وأن يظل أي بلوم أو شهادة غير المستوي أو التخصص المطلوب.

**توزيع الأقساط**

تتمثل المباراة على اختيار خليط واحد واختيار دفع أو توظيف واحد طبقا للمرسوم رقم 2020 /16 . تعتمد مستعمرا ومعالمتها كما يلي:

نوع الاختيار	العمومي	العدد	التعادل
الاختيار الثاني	موضوع يتعلق بالتخصص المطلوب يتضمن موضوعا أو عدة مواضيع اختيارية	3 مناصب	2
الاختصاص المصغره أو التوظيف	يتضمن جزأ موضوعا نفسيا متعلقة بهدف القيم فترات الترخيص على مسطرة التقييم المرتبطة بالدرجة المتبقي بشأنها.	30 حجبة	2

تمنح من الاختيار الثاني نغمة عدنية تتراوح ما بين 0 و 20 وتعتبر القسمة لكل نقطة تساوي أو تقل عن 05 من 20 .  
يتأهل للاختيار الثاني التقوي المترشحون الحاصلون على معدل لا يقل عن 12 من 20 في الاختيار الثاني دون الحصول على نقطة القسمة.

تعتبر لجنة المباراة لأربعة مترشحين الناجين في حدود عدد المناصب المتبقي بشأنها وإلا فاعاد الانتظار مرتين حسب الاستحقاق من بين المترشحين الحاصلين على معدل عام لا يقل عن 10 من 20 دون الحصول على نقطة القسمة.

**طريقة الترخيص**

يتم الترخيص للاختيار المباراة وجوبا وفق المراحل التالية :

- إيداع ملف الترخيص :**  
تودع ملفات الترخيص بمصلحة المراسلة البشرية بالجماعة مقابل وصل استلام أو ترسل عبر البريد المضمون إلى العنوان التالي : **مقر جماعة أزيلال القيم البشري** ، وذلك خلال أوقات العمل بالآثار العمومية ابتداء من يوم نشر الإعلان في غاية 19 ماي 2023 وهو آخر أجل لقبول وإيداع الترخيصات.
- كما يمكن على المترشحين الذين يحملون صفة مقوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قيد أو معاق قيم أو يحملون صفة شخص معاق تقديم طلباتهم عن طريق الأزمات المتعلقة بتسيير شؤونهم وتكونهم معرفة بشهادة تثبت هذه الصفة وسيتم استبعاد أي ملف لا يتضمن الوثائق المطلوبة ووضع خارج الأجل المصدقة أعلاه .
- ملف الترخيص :**  
يتكون ملف الترخيص من الوثائق التالية:  
- طلب الترخيص للاختيار مباراة التوظيف ، بين فيه الاسم الشخصي والعائلي للمترشح وعنوانه الدائم وتوقيمه ورقم هاتفه وبيده الإلكتروني  
- نسخة من بلوم أو شهادة المصارف لها اعلان أو إحدى الشهادات المعادلة له طبقا للمقتضيات النظامية الجاري بها العمل  
- نسخة من بطاقة التعريف الوطنية  
- صورة تالية لعمل صورة حديثة للمترشح  
- ترخيص للاختيار المباراة من طرف الإدارة المشغلة بالنسبة للمترشحين الذين يحملون صفة موظف ، تحت طائلة رفض أو الحذف من القائمة النهائية للناجيين  
- نسخة من الشهادة التي تثبت صفة مقوم أو مكفول الأمانة أو عسكري قيد أو معاق قيم أو معاق قيم بالنسبة للمتفرجين على هذه الصفة .  
- شهادة التسجيل في أمانة الأشخاص في وضعية إعاقة بالنسبة للأشخاص في وضعية إعاقة  
- كل وثيقة تثبت توفر المترشح على الترخيص على الكفاءات والمهارات العملية التي تتطلبها ممارسة الوظيفة المطلوبة عند الاقتضاء  
- خلافا على الوثائق المطلوبة فإن المترشحين الناجين بصفة نهائية في هذه المباراة لا يمكنهم تقديم ملفاتهم بالوثائق الإدارية المطلوبة نظاميا بالوظيفة العمومية.
- وسيم نشر لأربعة المترشحين والمرشحات المطلوبين للاختيار المباراة وإعلان النتائج على موقع التشغيل العمومي [www.collectivites-territoriales.gov.ma](http://www.collectivites-territoriales.gov.ma) وعلى بوابة العمومية العامة للمعاملات الترابية [www.cmplic-public.ma](http://www.cmplic-public.ma) وعلى البوابة الإلكترونية للجماعة الترابية لأزيلال [www.communesazilal.ma](http://www.communesazilal.ma) بعد هذا النشر بحالة استبعاد المترشحين للاختيار المباراة
- أن المترشحين الناجين مخرمين بإحضار البلوم أو الشهادة الأصلية وتقديم نسخين منها مطابقة للأصل تحت طائلة عدم القبول.
- إذا ثبت بعدلية التردد من توفر شروط المشاركة في المباراة أن مترشحا سبق أن أعلن عن نوايته لا يتوفر على واحد أو أكثر من الشروط المطلوبة أو لم يزل بصفة طبق الأصل من الشهادة أو البلوم قيمت تعويده بالترتيب وحسب الاستحقاق ، بتزريعة لترشحه آخر مسبقا في لأربعة الانتظار يتفرقي هذه الشروط



# Sport

## En-Nesyri encore décisif pour le FC Séville

*Aboukhlal de nouveau buteur*



L'international marocain Youssef En-Nesyri fait le bonheur du FC Séville. Le jeune joueur de 25 ans a offert, dimanche soir, une précieuse victoire (2-1) aux siens contre Villarreal dans le cadre de la 30ème journée du championnat espagnol.

Après son doublé jeudi contre Manchester United permettant à l'équipe andalouse d'assurer sa qualification à la demi-finale de l'Europe League, En-Nesyri a inscrit le but de la victoire pour les protégés de Mendilibar à la 94ème minute sur une passe d'Ivan Rakitic. Rafa Mir a ouvert le score pour les locaux

à la 34ème minute avant que Pau Torres n'égalise pour Villarreal 10 minutes après la pause.

Grâce à cette victoire, les Sévillans s'éloignent de la zone dangereuse et se positionnent à la 12ème place avec 38 points.

De son côté, l'international marocain Zakaria Aboukhlal a offert la victoire (1-0) à son équipe de Toulouse, en déplacement chez le FC Lorient, dimanche, à l'occasion de la 32e journée de Ligue 1.

Le Lion de l'Atlas a été une nouvelle fois décisif en marquant l'unique but de la rencontre à la 68ème minute d'une frappe de l'intérieur du pied droit.

Il s'agit du huitième but de la saison pour l'international marocain, auteur d'une superbe Coupe du monde Qatar-2022 avec la sélection marocaine, devenue la première équipe arabe et africaine de l'histoire à atteindre les demi-finales.

Malgré cette victoire, à une semaine de la finale de la Coupe de France face à Nantes, samedi 29 avril au Stade de France, le TFC reste douzième du classement de Ligue 1 avec 41 points.

## Omar Hassi, nouvel entraîneur du MAS

Le Maghreb Association Sportive de Fès (MAS) a annoncé, lundi, la désignation du technicien marocain Omar Hassi au poste de directeur technique du club, en remplacement d'Aziz Benaskar.

Le nouveau staff comprend Aboubakr El Ghandour en tant qu'entraîneur adjoint, Hassan Talib, préparateur physique et Idriss Khyati, entraîneur des gardiens, a fait savoir le représentant de la capitale spirituelle du Royaume, dans un communiqué.

Le MAS a souligné avoir placé sa confiance dans le nouveau staff, "composé de cadres sportifs issus de la ville de Fès compte tenu de leur grande connaissance de l'identité du club et de ses besoins techniques".

Le club a exprimé ses vœux de réussite au nouveau staff dans la réalisation des objectifs sportifs escomptés.



### ATP 1000 de Madrid

## Reda Bennani privé de tableau final

Le jeune Marocain Reda Bennani, âgé de 16 ans, n'a pu se qualifier, lundi, pour le tableau final du tournoi ATP 1000 de Madrid de tennis, qui se tient du 24 avril au 07 mai.

Bennani, qui a reçu une wild-card des organisateurs pour participer à ce tournoi de prestige du tennis mondial eu égard à son "énorme talent", a été battu par le Français Arthur Fils, 124ème mondial, au premier tour des qualifications, sur le score de (6-2/6-2).

Le joueur de Casablanca est le plus jeune espoir sur les courts de la Caja Mágica. Pour les organisateurs de l'ATP 1000 de Madrid, Bennani est devenu, grâce à ses performances, "l'une des jeunes stars les plus importantes du circuit junior, avec l'objectif de consolider fermement la position du Maroc sur la future carte du tennis professionnel".

"Son élan sur le chemin de la capitale espagnole ne laisse aucune place au doute. Un début de saison 2023 sensationnel, avec 17 victoires en 23 matchs joués, montre clairement la croissance d'un joueur déterminé à briser le moule", ont souligné les organisateurs dans la fiche de présentation du jeune prodige marocain qui a réalisé ses premiers échanges au club ACSA de Casablanca.

Début avril, Bennani a pris part à la 37ème édition du Grand Prix Hassan II de tennis à Marrakech, où il s'est illustré en accédant au tableau final de la compétition en éliminant le 165ème joueur mondial, le Tchèque Vít Kopřiva en deux manches 7-6 et 7-5, avant de s'incliner face à l'Italien Andreas Pavanetti, qui a atteint les quarts.

En août 2022, Reda avait remporté le tournoi ITF 15, étape du Circuit de la Capitale, avant de s'adjuger en septembre de la même année le championnat d'Égypte de tennis, après sa victoire face au Suisse Andrin Casanova.



## Deuxième édition de l' "Ironman 70.3 Tangier" en octobre prochain

La deuxième édition de l' "Ironman 70.3 Tangier" se tiendra le 29 octobre prochain, ont annoncé les organisateurs.

Les participants débiteront leur aventure dans la baie de Tanger par une épreuve de natation de 1,9 km avant de poursuivre avec un parcours vélo de 90 km, indique un communiqué des organisateurs.

«Une course à pied de 21,1 km débutera à la Marina de Tanger et se déroulera le long de la corniche, baignant dans les douces senteurs

de fin d'été avant d'offrir une finishline exceptionnelle sur la presqu'île de Tanja Marina Bay », poursuit la même source.

«Les 2.000 participants attendus proviennent des quatre coins du globe n'auront qu'une envie : combiner le triple effort en profitant de la richesse touristique de la région », a déclaré Amine Karhat, Directeur de la Communication de l'événement, cité dans le communiqué.

«Notre équipe veille à ce que les participants vivent la plus incroyable des expériences. Et ce, non seu-

lement grâce à la qualité des parcours, mais aussi à l'expérience de voyage inoubliable qu'offre la perle du Nord», ajoute le communiqué.

Des événements annexes d'animation seront organisés autour de la course principale, de manière à inclure les accompagnateurs dans l'événement et impliquer les Tangérois désireux de prendre part à cette grande célébration.

Cette compétition devrait permettre à la ville de Tanger d'accueillir environ 10.000 touristes, conclut le communiqué.

## Organisation de la 6ème course sportive et solidaire "La Diva Run"

L'Association marocaine sport et culture organisera la 6ème édition de la course sportive et solidaire "La Diva Run", le 18 juin prochain au golf Casa Green Town.

Cette course, qui se tiendra en célébration de la Journée mondiale de lutte contre la sclérose en plaques, verra la participation de plusieurs athlètes, acteurs associatifs et personnes s'intéressant aux questions de la femme, indique un communiqué de l'association.

Devenu un rendez-vous annuel de sensibilisation quant à l'importance du sport pour les femmes, cet événement

se veut une occasion de rencontre entre les associations actives dans ce domaine afin de mettre en avant les traitements disponibles et accompagner les cas incurables, sur les plans médical et mental, en plus de l'organisation de plusieurs activités sportives et de divertissement, souligne la même source.

Depuis la première édition organisée en 2016, plusieurs initiatives ont été organisées en faveur des femmes atteintes de maladies chroniques, outre la remise de denrées alimentaires, de cadeaux et jouets aux enfants dans les villages des différentes régions du

Royaume.

Il s'agit également d'un engagement de l'association marocaine sport et culture pour appuyer les questions de la femme et mettre la lumière sur les différentes maladies qui touchent annuellement des centaines de femmes, en plus de l'encouragement des femmes à la pratique du sport.

Au programme de cette manifestation figurent une course sur route (5 km) au Golf Casa Green Town, l'aménagement d'espaces de divertissement au profit des associations partenaires et l'organisation d'ateliers artistiques et sportifs.

J'avais hâte d'intégrer la vie professionnelle active, exalté et impatient de revêtir l'uniforme et les galons de commissaire de police. A mon bonheur, l'administration ne nous avait accordé qu'une petite semaine de vacances. Les affectations n'avaient pas tardé à tomber.

J'avais été sélectionné parmi les quatre mieux classés de la promotion, désignés dans le staff du cabinet du directeur général. Ce dernier nous avait gratifiés de la distinction d'être reçus dans son bureau directorial pour nous confier nos nouvelles fonctions.

Ayant défilé son masque autoritaire et sévère, notre jeune âge suscitant, peut-être, sa compassion indulgente, il s'efforçait de sourire et d'être aimable afin de nous mettre en confiance. Ses propos s'étaient montrés encourageants et pleins de promesses. Néanmoins ils ne manquaient pas de fermeté et ses mises en garde, à peine voilées, nous avaient, quelque peu, intimidés. Sur un ton solennellement grave, il avait insisté sur la nécessité impérieuse, selon lui, d'observer scrupuleusement le caractère confidentiel et rigoureux de notre mission. Celle-ci consistait, entre autres, à collecter les informations et les renseignements, les répertorier et les exploiter dans des rapports analytiques que nous devions lui adresser régulièrement afin, disait-il, de l'aider et orienter ses instructions sur tel ou tel dossier et ses prises de position sur telle ou telle affaire.

Sa voix résonnait au milieu de ce silence lourd, chargé de mystères et d'appréhensions. L'aspect rigide et stricte de ces lieux à l'ameublement et aux décors sommaires mais feutrés, accentuait davantage notre an-

goisse et notre stupeur devant le géant et énigmatique inconnu qui était en train de nous engloutir.

Soudain, il avait remis sa casquette de grand chef. Il composa, d'un geste énergique, deux chiffres sur le cadran d'un téléphone, de couleur bleue, reposant au milieu de six appareils de formes et de couleurs variées, gisant sur une petite table à sa gauche. Il marmonna, d'un ton sec et à peine audible, quelque chose qu'aucun d'entre nous n'avait pu décrypter et racrocha aussi énergiquement. Lorsque son chef du secrétariat avait accouru, la démarche alerte et pressée, nous avions compris que c'était lui que le boss venait d'appeler au téléphone bleu.

Le sourire avait déserté son visage, demeuré paradoxalement placide. Il dévisagea, pendant un moment, l'homme debout en garde à vous, répétant avec exaspération des formules de politesse rythmées de courbettes. Il semblait réfléchir comme s'il avait oublié ce pourquoi il l'avait appelé, puis se reprit. Il fit les présentations avant de lui recommander de nous prendre en charge, de bien nous installer et de nous accompagner dans une visite guidée à travers les services du bâtiment.

Le chef du secrétariat, à la politesse exagérée et aux courbettes exaspérantes, s'était avéré d'un dévouement exemplaire, d'une efficacité hors paire, d'une moralité sans faille et d'un relationnel communicatif fort accrochant. Il était, d'ores et déjà, la courroie de transmission incontournable, par laquelle devaient transiter les travaux que le patron, toujours par son biais, nous demandait d'accomplir dans des délais discrétion-

...ET LA VIE NE CONTINUE PAS.

Journal d'une vie qui serait la mienne



nairement impartis par lui.

Au fil des mois, mon nom commençait à prendre forme. Il circulait, désormais, avec une fréquence de plus en plus grandissante dans les longs couloirs et les coulisses du grand bâtiment.

Les contacts avec les autres départements et les unités de police disséminées à travers les quatre coins du pays, timides et incédés au début, se consolidaient et se multipliaient, tissant un vaste réseau de relations professionnelles, de camaraderie, d'amitié et de complicité.

Je devenais de plus en plus sollicité. Le téléphone n'arrêtait pas de sonner. Des amis, des amis de mes amis, des parents et des parents soudainement découverts me

demandaient des services ou des interventions.

Et petit à petit, j'apprenais à mentir, à faire de fausses promesses. Pas à pas, je m'introduisais dans le monde inouï de l'hypocrisie sociale, l'hypocrisie administrative, l'hypocrisie politique, l'hypocrisie, tout court !

Quand il m'arrivait de me réviser et de revoir mon comportement à la fin de certaines de mes journées bien pleines, je me trouvais, bizarrement, des justifications, voire des excuses. Cela accentuait mon désarroi et ma déchéance morale car j'étais en train de transgresser, invariablement, insensiblement, inconsciemment, mes valeurs d'antan. Cette profession me changeait...

Les claquemets de talons, les saluts militaires rigoureux, les courbettes de quelques agents de service, les salutations prononcées à voix basse et déferente chatouillaient bien ma personnalité. Au-delà de la fierté de mon rang et mon grade, le sentiment de grandeur et de supériorité, transformant graduellement, ma démarche et mon comportement. Loin derrière moi se distançaient l'humilité intellectuelle et la modestie humaine.

Et curieusement, je continuais, encore et toujours, à redécouvrir d'anciens amis d'enfance, de nouveaux lointains parents et des connaissances toujours disponibles, prêtes à me rendre service. L'hypocrisie sociale et toujours l'hypocrisie ! Les relations humaines sont d'une absurdité et d'une complexité à désespérer tous les sociologues et psychologues émérites.

(A suivre)

## Recettes

### Gâteaux aux fruits

#### Ingrédients :

Fruits et noix  
250 ml (1 tasse) de fruits confits mélangés  
125 ml (1/2 tasse) de cerises rouges confites entières et dénoyautées  
125 ml (1/2 tasse) de dattes séchées, dénoyautées et coupées en deux  
125 ml (1/2 tasse) de raisins secs  
125 ml (1/2 tasse) de canneberges séchées  
125 ml (1/2 tasse) de demi-pacanes  
125 ml (1/2 tasse) d'amandes entières blanchies ou non  
Gâteaux  
180 ml (3/4 tasse) de farine tout usage non blanchie  
1 ml (1/4 c. à thé) de bicarbonate de soude  
1 ml (1/4 c. à thé) de sel  
1 ml (1/4 c. à thé) de cannelle moulue  
1 ml (1/4 c. à thé) de muscade moulue  
125 ml (1/2 tasse) de beurre non salé, ramolli  
125 ml (1/2 tasse) de cassonade  
2 œufs  
250 ml (1 tasse) de cognac ou de Grand Marnier, environ

#### Préparation :

Fruits et noix  
Dans un bol, mélanger tous les ingrédients. Réserver.  
Gâteaux  
Placer la grille au centre du four. Préchauffer le four à 180 °C (350 °F). Beurrer trois moules à pain d'environ 15 x 7,5 cm (6 x 3 po) et les tapisser d'une bande de papier parchemin en le laissant dépasser sur deux côtés.  
Dans un bol, mélanger la farine, le bicarbonate, le sel et les épices. Réserver.  
Dans un autre bol, crémier le beurre avec la cassonade au batteur électrique. Ajouter les œufs, un à la fois, en battant jusqu'à ce que le mélange soit lisse. À basse vitesse, incorporer les ingrédients secs.  
À l'aide d'une spatule, incorporer le mélange de fruits



et de noix à la pâte. Répartir dans les moules et cuire au four de 40 à 45 minutes ou jusqu'à ce qu'un cure-dent inséré au centre des gâteaux en ressorte propre. Laisser refroidir. Démouler et laisser refroidir complètement sur une grille.  
Badigeonner les gâteaux avec 30 ml (2 c. à soupe) de cognac ou de Grand Marnier. Répéter l'opération deux fois par semaine pendant un mois. Garder au frais dans un contenant ou un sac à fermeture hermétique jusqu'au moment de servir.  
Trancher les gâteaux finement.

## Un nouveau groupe de virus découvert grâce à Tara Océans

Des étranges virus peuplant en abondance les océans, probables cousins lointains du virus de l'herpès, ont été découverts grâce aux données récoltées par une expédition de la goélette scientifique Tara Océans, selon une étude parue mercredi.

Baptisés mirusvirus ("mirus" signifie "étrange" en latin), ces virus à ADN sont présents à la surface des mers et océans du globe, de l'équateur jusqu'aux pôles, où ils infectent le plancton.

"Ce sont des virus +chimériques+, à mi-chemin entre les virus géants, également abondants dans les océans où ils n'infectent que des organismes unicellulaires, et le virus de l'herpès, qui lui n'infecte que les animaux, dont les humains", décrit le biologiste Tom Delmont, chercheur CNRS, auteur de l'étude publiée dans Nature.

La découverte inattendue a été faite au Genoscope d'Evry (en région parisienne), où sont séquencés les génomes récoltés par Tara Océans. "On était en train d'explorer le +tsunami+ de données issues de l'expédition de 2009-2013, avec 300 milliards de séquences d'ADN, quand on est tombés sur un signal évolutif inhabituel", raconte à l'AFP ce spécialiste de l'écologie microbienne.

Ce signal était celui d'un gène marqueur porté par les virus géants, mais aussi par les mirusvirus. "C'était comme si on avait trouvé un trésor sur une immense plage de sable avec un détecteur de métaux", poursuit le chercheur.

Après plusieurs années d'analyse, les scientifiques du consortium Tara Océans et leurs collaborateurs ont pu caractériser ce nouveau groupe de virus, très complexes et divers.

La découverte va permettre de mieux appréhender la biodiversité océanique et l'importance des virus dans ces écosystèmes. "On ne voit les virus que comme des maladies, mais leur présence dans les océans est naturelle et bénéfique - un peu comme notre microbiote intestinal", selon Tom Delmont.

"En infectant les cellules, ils les détruisent et cela remet des nutriments dans l'écosystème. Ce qui permet un renouvellement de l'activité du plancton", développe le biologiste.

Ces virus ont également une histoire évolutive étonnante car la composition particulière de leur génome suggère qu'il s'agit de "cousins lointains" de l'herpès.

Les virus de l'herpès sont très répandus chez les animaux et infectent plus de la moitié de la population humaine mondiale. Mais ils sont complètement absents des organismes unicellulaires marins et les chercheurs se demandaient pourquoi.

"L'énigme pourrait être clarifiée ainsi: grâce aux mirusvirus, on imagine ce que pouvait être l'ancêtre océanique de l'herpès. Cet ancêtre aurait infecté des organismes unicellulaires dans les océans il y a des millions d'années, avant de se spécialiser dans l'infection des animaux", dit le chercheur.